

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES  
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr. ; ÉTRANGER : 530 fr.

(Compte chèque postal : 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 12 FRANCS

SESSION DE 1948 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 94<sup>e</sup> SÉANCE

Séance du Mardi 21 Septembre 1948.

#### SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Congé.
3. — Transmission d'un projet de loi déclaré d'urgence.
4. — Dépôt d'un rapport.
5. — Dépôt d'un avis.
6. — Nomination d'un membre d'une commission.
7. — Age d'admission des enfants au travail dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. — Adoption, sans débat, d'un avis sur un projet de loi.
8. — Création de ressources nouvelles et aménagement d'impôts. — Discussion d'urgence d'un avis sur un projet de loi.  
Motion préjudicielle de M. Joanny Berlioz. — MM. Joanny Berlioz, Henri Queuille, président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques; Alex Roubert, président de la commission des finances; Reverbori. — Rejet au scrutin public.  
Discussion générale: M. Dorey, rapporteur général de la commission des finances.  
Suspension et reprise de la séance.  
MM. Monnet, Vieljeux, Guy Montier, La'fargue.  
Présidence de Mme Gilberte Pierre-Brossette.  
M. Longchambon, au nom de la commission des affaires économiques; Mme Brion, MM. Janton, Reverbori, Jean-Marie Berlioz.

Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance: MM. Charles Brune, Faustin Merle, Henri Queuille, président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.

9. — Dépôt d'un rapport.
10. — Règlement de l'ordre du jour.

**PRESIDENCE DE M. ROBERT SEROT,**  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures trente.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique sommaire de la précédente séance a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

#### CONGE

**M. le président.** M. Bernard Lafay demande un congé.

Conformément à l'article 40 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

\* 11

— 3 —

#### TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI DECLARE D'URGENCE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi relatif au statut des personnels de police, que l'Assemblée nationale a adopté après déclaration d'urgence.

Conformément à l'article 59 du règlement, la discussion d'urgence de ce projet est de droit devant le Conseil de la République.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 980 et distribué. S'il n'y a pas d'opposition, il est renvoyé à la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). (Assentiment.)

La discussion d'urgence aura lieu dans les conditions fixées à l'article 59 du règlement.

— 4 —

#### DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Julien Brunhes un rapport fait au nom de la commission des moyens de communications et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes), sur le projet de loi adopté

par l'Assemblée nationale, portant création d'un centre national du tourisme (n° 894, année 1948).

Le rapport sera imprimé sous le n° 978 et distribué.

— 5 —

#### DEPOT D'UN AVIS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Alex Roubert un avis présenté au nom de la commission des finances sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création d'un centre national du tourisme (n° 894, année 1948).

L'avis sera imprimé sous le n° 979 et distribué.

— 6 —

#### NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre d'une commission générale.

Conformément à l'article 16 du règlement, le nom du candidat a été inséré à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 17 septembre 1948.

Le secrétariat général n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature validée et je proclame M. Ferrier membre de la commission des finances.

— 7 —

#### AGE D'ADMISSION DES ENFANTS AU TRAVAIL DANS LES DEPARTEMENTS DU BAS-RHIN, DU HAUT-RHIN ET DE LA MOSELLE

Adoption, sans débat, d'un avis sur un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le vote sans débat, conformément à l'article 34 du règlement, du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la modification et à l'introduction dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle des articles 2, 4 et 5 du Livre II du code du travail, relatifs à l'âge d'admission des enfants au travail. Je donne lecture des articles.

« Art. 1<sup>er</sup>. — Les dispositions des articles 2, 4 et 5 du livre II du code du travail sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« Art. 2. — Les enfants de l'un et l'autre sexe ne peuvent être employés, ni être admis dans les établissements visés à l'article 1<sup>er</sup> du présent livre, avant d'être régulièrement libérés de l'obligation scolaire.

« Cette disposition est applicable aux enfants en apprentissage dans un de ces établissements.

« Sont exceptés les établissements où ne sont employés que les membres de la famille sous l'autorité soit du père, soit de la mère, soit du tuteur. »

« Art. 4. — Les inspecteurs du travail peuvent toujours requérir un examen médical de tous les enfants au-dessous de 16 ans déjà admis dans les établissements susvisés, à l'effet de constater si le travail dont ils sont chargés excède leurs forces.

« Dans ce cas, les inspecteurs ont le droit d'exiger leur renvoi de l'établissement sur l'avis conforme d'un médecin de l'inspection médicale générale du travail et de la main-d'œuvre ou d'un médecin désigné par le médecin inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre et, après examen contradictoire, si les parents le réclament. »

« Art. 5. — Dans les orphelinats et institutions de bienfaisance visés à l'article 1<sup>er</sup> du présent livre et dans lesquels l'instruction primaire est donnée, l'enseignement manuel ou professionnel pour les enfants qui ne sont pas régulièrement libérés de l'obligation scolaire, ne peut dépasser trois heures par jour. »

Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>.  
(L'article 1<sup>er</sup> est adopté.)

**M. le président.** « Art. 2. — Les dispositions des articles 2, 4 et 5 du livre II du code du travail tels qu'ils sont modifiés par la présente loi, sont applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. » — (Adopté.)

« Art. 3. — Les dispositions de l'article 135 du code industriel local, ainsi que toutes les dispositions de la législation locale maintenue dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle qui seraient contraires à celles de la présente loi, sont abrogées. » — (Adopté.)

Je mets aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

(Le Conseil de la République a adopté.)

— 8 —

#### CREATION DE RESSOURCES NOUVELLES ET AMENAGEMENT D'IMPOTS

Discussion d'urgence et adoption d'un avis sur un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagements de certains impôts.

Par voie de motion préjudicielle, M. Joanny Berlioz et les membres du groupe communiste et apparentés opposent la question préalable.

La parole est à M. Berlioz.

**M. Joanny Berlioz.** Mesdames, messieurs, il y a à peu près neuf mois, exactement le 27 décembre 1947, j'avais l'honneur de monter à cette tribune pour y défendre un projet de motion préjudicielle opposée au projet de loi autorisant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation, projet qui était, comme vous le savez, la pièce maîtresse de la construction connue sous le nom de plan Mayer.

Cette motion préjudicielle ne fut pas acceptée par le Conseil de la République, elle n'obtint que les 82 voix du groupe communiste, 215 de nos collègues se prononcèrent contre elle.

Le texte de la motion préjudicielle que je présente aujourd'hui est semblable à celui que je demandais au Conseil d'adopter le 27 décembre 1947.

Les intentions du Gouvernement présent sont, en effet, assez semblables à celles du Gouvernement d'alors, et les nôtres aussi. Il s'agit pour nous de demander au Conseil d'écarter toute discussion d'un prétendu projet de restauration financière, base d'un nouveau plan succédant à tant d'autres plans.

Ce seul fait que nous soyons obligés de reprendre, en termes à peu près semblables, la discussion qui s'instaura il y a neuf mois suffirait au moins à démontrer que le fameux plan Mayer, premier d'une série, n'a pas atteint l'objectif qu'il prétendait alors viser. Pourtant, que d'assurances nous furent alors données, et par nombre de nos collègues appartenant aux différents horizons politiques de cette assemblée et par le ministre des finances, assurances selon lesquelles le vote de son projet, l'adoption de son plan, marqueraient une étape décisive sur la route de la prospérité et du mieux-être.

Un monument de tromperie s'élevait devant nous le 27 décembre 1947. Mesdames, messieurs, je ne commettrai pas l'indiscrétion de rappeler les déclarations optimistes d'alors, ce serait parfois cruel et je n'ai pas l'intention de l'être. Je ne le ferai pas, surtout parce que je veux espérer très sincèrement, sans arrière-pensée subalterne, que beaucoup de nos collègues, qui pêchèrent alors par insuffisance de clairvoyance ou par excès de confiance, se sont ressaisis, se ressaisiront aujourd'hui et, devant les conséquences néfastes de l'erreur commise alors, essaieront de la réparer en adoptant aujourd'hui la motion préjudicielle que nous proposons. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Mais je voudrais cependant, pour mieux enregistrer le démenti de l'histoire aux paroles rassurantes qui nous furent prodiguées à cette époque, reprendre quelques paroles de M. René Mayer, alors ministre des finances.

Certes, M. René Mayer ne fait plus partie de notre actuel gouvernement provisoire. Il n'esquivera tout de même pas les lourdes responsabilités qu'il avait prises alors. Aussi bien, M. le président du conseil a affirmé dans une autre assemblée qu'il n'innovait rien avec ce projet, qu'il reprenait simplement les projets de ses prédécesseurs dans un esprit de parfaite solidarité. Nous pouvons donc lui dire ce que nous dirions à son prédécesseur, M. René Mayer, d'autant plus que c'est justement cet esprit de continuité et de solidarité qui nous inquiète et qui inquiète le pays aujourd'hui.

Le 27 décembre 1947, je disais à M. le ministre des finances que lui-même, économiste averti, ne pouvait pas croire à l'efficacité de ses propositions. Je lui disais qu'il cherchait tout bonnement à ramasser très vite quelques dizaines de milliards pour permettre à sa trésorerie de fonctionner — en les prenant d'ailleurs toujours aux mêmes, aux petits — et que cela ne changerait rien à la course au chaos économique et financier vers lequel nous étions précipités. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. René Mayer, au nom du Gouvernement unanime, répliquait que nous nous trompions lourdement en affirmant de telles choses, que son projet, ou son plan dans son ensemble, ne marquerait pas seulement un répit dans la course à l'abîme, mais que c'était un « remède de guérison » — ce sont ses propres termes — le prélude à la remise en ordre générale de la nation, remise en ordre des finances publiques, remise en ordre de l'économie, remise en ordre des rapports prix et salaires. C'était en un mot l'expression fondamentale d'une politique de stabilisation et de sauvetage.

Neuf mois sont passés depuis. Nous pourrions peut-être, après ce délai, poser quelques questions, à savoir combien le prélèvement dit exceptionnel a apporté dans les caisses de l'Etat ? On en espérait, paraît-il, 122 milliards au moment où le projet fut déposé. Combien ont été versés, sans enthousiasme d'ailleurs, souvent sous la contrainte, par le moyen subtil de l'emprunt forcé et de l'escroquerie aux billets de 5.000 francs ?

Nous pourrions demander ce qu'on a fait des milliards versés au titre du prélèvement, si les engagements pris alors sur la destination de ces milliards ont été respectés, mais ces interrogations sont secondaires. Les faits ont répondu éloquentement à la mise en garde que nous prononcions alors et que nous demandions au Conseil de la République d'approuver.

Mesdames et messieurs, une politique se juge non pas aux paroles qui la défendent,

mais à ses résultats. C'est ceux-là qu'il convient d'examiner rapidement, non seulement pour porter un jugement sur un passé récent, mais surtout afin d'éviter aujourd'hui la répétition d'une supercherie qui a été terriblement préjudiciable aux intérêts de la nation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

L'inflation monétaire que l'on devait pourfendre a-t-elle été jugulée ? Pas le moins du monde. Au dernier bilan de la Banque de France, avant le blocage des billets, figurait au poste des billets en circulation le chiffre de 891 milliards. Nous en sommes aujourd'hui, d'après le dernier bilan, à 885, mais, si l'on veut se rendre compte honnêtement des développements de l'inflation, il faut ajouter aux éléments traditionnels la masse monétaire disponible, billets en circulation, et, en plus, dépôts bancaires, comptes courants de chèques postaux, ce nouveau poste un peu mystérieux qui s'appelle comptes courants créditeurs, véritable fourre-tout, mais qui correspond au même titre que les autres postes que je viens de citer à des dettes immédiatement transformables en billets. Alors, faisant ce total plus juste, nous obtenons pour décembre 1947 1.736 milliards et, en septembre 1948, tout près de 2.000 milliards. L'inflation a suivi son chemin, elle a même été précipitée, son rythme a été accéléré au mois de février, à l'occasion même du blocage des billets de 5.000 francs, qui a procuré une artificielle facilité à la trésorerie, mais qui a eu aussi cet autre résultat, peut-être attendu, de ruiner la confiance dans la monnaie afin de faire accourir dans les caisses de l'Etat par d'autres canaux le numéraire qui était nécessaire.

L'équilibre du budget qui devait être assuré par le plan Mayer a-t-il été réalisé ? Là, bien malin qui pourrait le dire, quand on se dispute encore à propos du montant exact des dépenses de l'exercice 1948. A un moment donné, nous entendions en même temps des chiffres très différents avancés par des bouches autorisées. M. René Mayer, ministre des finances, nous parlait d'un total de 900 milliards ; M. Poher, qui était alors notre rapporteur général du budget, nous parlait de 975 milliards ; les économistes distingués du *Monde* qui ont l'habitude d'être bien renseignés, parce qu'ils puisent aux meilleures sources, nous parlaient de 1.000 milliards. On peut choisir ! Il n'y a pas de texte global et définitif permettant de savoir ce qu'est le budget de la maison France, il y a seulement une multiplicité de comptes qui ne sont jamais arrêtés — ceux afférents à l'exercice 1948 ne sont pas encore tous connus et déjà on parle de la préparation du budget de 1949 — mais il n'est pas douteux, en tout cas, que c'est pour combler une partie du déficit budgétaire qu'on nous demande aujourd'hui de nouveaux impôts ou de nouvelles taxes d'un montant de 80 milliards.

M. Barangé, rapporteur de la commission des finances devant l'Assemblée nationale, a indiqué que le déficit devait atteindre, selon lui, aux environs de 115 milliards, et ce chiffre a été repris, je crois, par M. le président du conseil au cours de la discussion.

Donc, le déficit budgétaire n'a pas été comblé, le plan Mayer n'a pas bouché le trou qui existait alors, ce trou existe toujours mais sans doute plus grand qu'il n'était au mois de décembre 1947. Quant aux besoins en trésorerie, inutile de s'appesantir là-dessus ; les évaluations de ces besoins sont encore plus approximatives et plus mauvaises, peut-être 270 milliards, 300 milliards d'après les chiffres qui ont été avancés depuis quelques jours.

Le plan Mayer, le plan de lutte contre l'inflation et tant d'autres maux a-t-il amélioré notre balance des comptes ? La lutte contre l'inflation devait, d'après les déclarations de M. le ministre des finances, donner un coup de fouet décisif aux exportations françaises. La dévaluation du 26 janvier qui avait d'ailleurs pris la forme très bénigne d'un « Avis de l'office des changes », cette dévaluation qui n'osait pas dire son nom, puisqu'elle s'appelait une « prime de 80 p. 100 s'ajoutant au prix des devises étrangères » devait faire se précipiter les acheteurs étrangers chez nos producteurs.

Or, le déficit de la balance du commerce extérieur a considérablement augmenté depuis. Pour les huit premiers mois de 1948, il a atteint 127 milliards alors qu'il n'était que de 82 milliards pour les huit premiers mois de l'année précédente.

L'aide américaine — il faut bien en parler, puisque notre politique est dominée par elle — a pesé particulièrement sur notre commerce extérieur, en bouleversant tout programme rationnel d'importation que nous pourrions avoir et en limitant la recherche de nos clients et de nos fournisseurs. Elle n'a pas abouti, sans doute, dans ce domaine, au moindre relèvement. Elle a, au contraire, aggravé notre assujettissement économique. C'est une aide singulière. C'est peut-être une variante de l'aide que la corde apporte au pendu ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Grâce à la création à Paris d'un marché libre des devises et d'un marché libre de l'or, autres parties constituantes du plan Mayer, grâce à l'amnistie scandaleuse accordée aux détenteurs à l'étranger de fonds non déclarés, on escomptait provoquer un afflux, soit d'or, soit de devises. Il est clair aujourd'hui que l'effet de ces mesures a été quasiment nul, au moins pour le Trésor et la balance des comptes. Il est clair que notre pénurie en devises étrangères ne s'est point atténuée : au contraire, elle s'est aggravée.

En tout cas, si l'on peut hésiter quant à l'estimation des résultats en ce qui concerne l'équilibre toujours fuyant du budget, en ce qui concerne les ravages faits dans notre balance des comptes, il est un domaine à propos duquel il n'existe aucun doute quant à la réalisation des promesses les plus solennelles qui nous furent faites en décembre. Je veux parler du domaine de l'équilibre entre les prix et les salaires. Là nous avons des données précises. Si l'on peut ergoter quant à la balance du budget national, aucune hésitation n'est possible quant au déséquilibre de plus en plus navrant du budget familial. Les prix industriels ont été « lâchés » par M. René Mayer au début de l'année, c'est-à-dire que la hausse, la « flambée », comme on dit, de ces prix a été systématiquement organisée. Ils étaient à l'indice 1.001, au mois de décembre 1947 ; ils atteignaient, en juillet dernier, l'indice 1.743, c'est-à-dire qu'ils avaient augmenté, en l'espace d'un semestre, de 74 p. 100 généreusement accordés par le gouvernement Schuman-Mayer, dépassant d'ailleurs sensiblement l'indice des prix agricoles.

Les prix de détail, à Paris, passaient de 856, en janvier, au moment de l'adoption du plan de redressement, d'assainissement, etc., à 1.670 au mois d'août.

Si bien que, dans les jours derniers, le célèbre cartel de la baisse, après des mois de bluff, renonçait à porter son nom et, n'osant plus afficher son enseigne défraîchie, se transformait plus modestement en simple cartel confédéral. Là, aucun doute,

dans ce domaine, pas de remise en ordre ; au contraire, aggravation du désordre.

Stabilisation ? Une seule chose a été stabilisée : c'est le montant nominal des salaires entre l'adoption du plan Mayer et l'époque présente. L'indice du salaire, qui était de 701 en décembre 1947, quand nous discutions du plan de lutte contre l'inflation, était à 730 au mois de juillet dernier. Ce qui ne veut d'ailleurs pas dire que le pouvoir d'achat réel des salaires ait été, lui, stabilisé. Si l'on fait la comparaison de l'indice que je viens de citer avec l'indice contestable, sans doute, mais approximatif, des prix de détail à Paris, nous constatons que le pourcentage de ce pouvoir d'achat est passé de 51,8, en décembre dernier, à 45 actuellement par rapport à la base 100 en 1938.

Sur ce point-là, par conséquent, pas d'équivoque possible. Le plan Mayer n'a pas atteint les objectifs qu'il faisait semblant d'envisager, qu'il nous a exposés comme étant les buts vers lesquels il voulait marcher. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cependant, il y a une amélioration, une seule, et elle est considérable : au cours des sept ou huit mois qui viennent de s'écouler : c'est celle des profits capitalistes. Elle est suffisamment illustrée par la lecture des bilans des grandes sociétés industrielles et commerciales.

On a calculé qu'en tenant compte des surcharges imposées à la production française par la hausse des salaires arrachée par l'action ouvrière en novembre-décembre 1947 et par le prélèvement exceptionnel, sur la base des chiffres du Bilan national, l'incidence de la hausse des prix sur la valeur commerciale de la production étant considérée de son côté ; les grandes sociétés capitalistes avaient réalisé, au cours du premier semestre 1948, des superprofits qu'on peut évaluer à 425 milliards de francs. Il y a une amélioration dans ce domaine, sans aucun doute. Il n'y a pas eu stabilisation seulement.

Par conséquent, aggravation de la situation des salariés et amélioration de la situation des trusts et des grandes sociétés capitalistes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il y a en définitive, de plus en plus, amélioration dans la proportion entre les éléments du revenu national non pas en faveur des travailleurs, mais en faveur des capitalistes.

La part des salariés dans le revenu national français, qui était de 48 p. 100 en 1938 et de 41 p. 100 en 1947, n'est plus maintenant que de 39 p. 100, tandis que la part des privilégiés de la fortune qui était de 24 p. 100 en 1938, est passée à 40 p. 100 en 1947 et à 43 p. 100 en 1948.

Les bilans de 1947 décelaient d'ailleurs le début d'une telle amélioration, quand on voit que, pour cent sociétés industrielles et commerciales, les bénéfices avoués — et nous savons ce qu'ils représentent par rapport aux profits réels ! — ont atteint 4 milliards 200 millions au lieu de 2 milliards et demi l'année précédente. Cela c'est un résultat tangible ou plutôt un résultat intangible, car vous n'avez jamais osé y toucher, comme aujourd'hui encore vous ne prévoyez pas qu'on puisse y toucher.

Entendons-nous bien ! Nous ne disons pas qu'il s'agit, en l'espèce, en examinant de tels résultats, d'un échec du plan de M. René Mayer, car nous estimons — et nous le disions déjà à cette époque-là, ici, à cette tribune — que ce plan était basé sur un échafaudage de mensonges qui peuvent se résumer en cette simple phrase qui nous fut prodiguée à cette

époque: « Faites des sacrifices, c'est pour sauver la monnaie, l'économie et votre niveau de vie ».

Nous considérons, au contraire, que le plan Mayer a réussi, étant donné les mobiles, dissimulés sans doute sous la démagogie habituelle du relèvement national, mais réels, qui inspiraient ses auteurs et tout le Gouvernement. L'augmentation des profits capitalistes, c'est cela la réussite du plan Mayer, c'est cela qui correspondait exactement aux intentions du Gouvernement d'alors. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous disions, et nous voulons le rappeler aujourd'hui, que ce n'était pas par hasard, car le Gouvernement de M. René Mayer avait admis la colonisation de la France par les monopoles américains. Or, dans un pays colonial, il faut un standard de vie colonial et nos amis des territoires d'outre-mer savent par expérience ce que c'est qu'un standard de vie colonial.

Le Gouvernement de M. René Mayer se soumettait aux volontés de la haute finance des Etats-Unis qui, à ce moment-là — par de nombreuses dispositions des projets — visait et vise encore à ruiner les petites et moyennes entreprises de chez nous, le commerce de détail, à faciliter la concentration et, par là, la ruine de nombre de ces entreprises, à faciliter la pénétration du capital des Etats-Unis, venu en « soutien ». Là aussi, un certain nombre de succès ont été remportés. Le nombre des faillites et liquidations judiciaires est triple de ce qu'il était à l'époque correspondante de 1947.

Cela n'avait rien de fortuit, cette réussite du plan Mayer, car le plan du Gouvernement s'intégrait dans le plan de préparation à la guerre définitivement arrêté à la conférence de Bruxelles, qui nous interdisait de réduire nos dépenses militaires exorbitantes, de faire passer la hache ou la guillotine — ce sont des instruments dont on a beaucoup parlé ici — dans l'amoncellement de crédits militaires qui doivent atteindre approximativement 310 milliards cette année, au lieu de 179 milliards en 1946, deux ans auparavant.

Il nous était interdit de faire des économies dans ce domaine, de tailler dans le coût d'une armée adaptée non pas à nos besoins de défense nationale, mais aux besoins des hystériques belliqueux, qui aspirent à nous entraîner dans leurs aventures pour faire combattre des Français aux côtés de nazis d'hier, ou encadrés par des S. S. d'hier. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Huit à dix milliards d'économies que vous prétendez faire par décret sur ce chapitre énorme de 310 milliards! Avouez que c'est encore une dérision, que c'est se moquer du monde, surtout quand on sait qu'à ce prix on n'a pas une armée efficace, ni républicaine. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le plan Mayer, c'était le plan minuscule dans le cadre du plan majuscule qu'est le plan Marshall, c'est ce dernier plan qui commande la politique des gouvernants français, surtout depuis que les ministres communistes ont été chassés du Gouvernement de notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je disais, le 27 décembre, à M. René Mayer, en énumérant toutes ces raisons profondes de ses projets: « Vous n'êtes pas libres. Si vous le vouliez — cette pensée était bien loin de moi à cette époque, croyez-le — vous ne pourriez pas stabiliser, vous ne pourriez pas assainir notre situation économique et financière, vous ne pourriez pas œuvrer pour élever raisonnablement le bien-être des masses laborieuses. Vous n'êtes pas libre ».

M. René Mayer m'avait répondu par une pirouette. Cependant, c'était clair, la suite l'a prouvé: le Gouvernement d'alors n'était pas libre. Il n'était même pas libre de nos prix. En supposant — et je répète que ce n'était pas dans ma pensée — qu'il ait voulu honnêtement réduire les bénéfices capitalistes, dont j'ai indiqué tout à l'heure quelques chiffres, il ne pouvait pas le faire. Il était condamné, par sa politique d'adaptation aux prix américains, à subir les conséquences de la hausse des prix mondiaux et plus particulièrement des prix américains, hausse qui s'est accentuée depuis le début de cette année; car, là-bas aussi, on connaît l'inflation et là-bas aussi on prononce beaucoup de phrases contre elle, mais on ne fait rien non plus pour l'arrêter, parce qu'elle est dans l'intérêt de certains groupes financiers.

La hausse des prix américains qu'il a fallu subir ici est due à une politique des trusts américains qui n'entendent pas supporter la charge du programme Marshall et l'augmentation des dépenses d'armement, mais bien en faire retomber tout le poids sur les épaules des consommateurs américains. Pour cela, ils ont délibérément augmenté leurs prix de vente. Ces augmentations ne risquent pas d'enfraver leurs exportations en Europe, étant donné que le programme d'aide leur assure l'écoulement obligatoire de leurs produits, les paysmarshallisés étant obligés d'accepter les produits qu'on leur expédie au titre du programme de relèvement européen et aux prix qu'on leur impose.

En perdant par de nombreux accords la liberté de l'achat, les gouvernements français se sont engagés à subir passivement toutes ces hausses; en perdant l'indépendance en matière d'importations, ils ont par là perdu toute autorité, même sur les prix intérieurs.

Ils ne sont pas non plus maîtres de la monnaie. Nous le disions il y a neuf mois, nous le répétons aujourd'hui.

La dévaluation de janvier 1947 était désirée depuis longtemps par le capitalisme américain. Etes-vous sûrs qu'une nouvelle dévaluation n'est pas recherchée encore par lui aujourd'hui? Est-ce que, dans l'accord bi-latéral récemment ratifié, nous n'avons pas accepté par avance une telle dévaluation?

M. Mac Cormick, propriétaire d'une des plus grandes usines à mensonges des Etats-Unis, le *Chicago Tribune*, et représentant-type du *big business*, qui est tenu à moins de circonspection diplomatique que ceux qui signent des accords officiels, a déclaré très franchement, il n'y a pas longtemps, au déjeuner de l'*American Club* à Paris: « Il est certain que nous, Américains, nous ne continuerons pas indéfiniment à déverser notre argent en Europe, sans régler le cours des devises ». Et qui peut soutenir honnêtement que c'est le ministre des finances français qui déjà a réglé le cours du franc le 26 janvier 1948?

Notre dépendance en matière de prix est d'ailleurs particulièrement sensible en ce qui concerne le charbon, dont le prix détermine lui-même pour une grande part les prix de nos fabrications industrielles et, par suite, se répercute sur les prix agricoles.

Notre politique extérieure s'étant allignée, depuis une fameuse conférence de Moscou, sur celle du département d'Etat, et celui-ci nous refusant le charbon de la Ruhr au titre des réparations, il nous faut recevoir du charbon américain et un peu de charbon de la Ruhr, que l'on doit payer tous deux en dollars, d'autant plus cher

que notre franc a été amputé d'une partie de sa valeur.

Voilà, la vérité profonde, aujourd'hui comme au mois de décembre 1947, pour M. Queuille, président du conseil, comme pour M. René Mayer, son prédécesseur, c'est qu'il y a incompatibilité totale entre la vassalisation de la France et l'amélioration des conditions de vie de la population française. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je crois que si j'avais reproché alors à M. René Mayer et à son gouvernement de n'être pas libres, je puis dire aujourd'hui, monsieur le président du Conseil, messieurs du Gouvernement, que vous êtes encore moins libres qu'alors, car vous suspendez tout votre programme, toute votre soi-disant lutte pour l'assainissement financier, à la mise à votre disposition des 120 ou 130 milliards de contre-valeur en francs des fournitures de l'aide américaine.

M. le président du conseil a admis à l'Assemblée nationale et dans des déclarations nombreuses — et, je crois, dans sa déclaration de présentation même — que son plan, le plan de M. Paul Reynaud qu'il reprenait, était dicté par la nécessité de disposer du produit des « dons », qui sont ainsi un instrument de chantage permanent, chantage auquel vous cédez encore en déposant votre projet aujourd'hui, monsieur le président du conseil. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Votre plan — qui n'a pas son plan? combien de plans nous a-t-on célébrés de la même manière? — votre plan, le projet d'aujourd'hui qui en est le fondement, reposent sur les mêmes mensonges que le plan Mayer d'il y a neuf mois; il est de même nature que le plan Mayer, il conduirait aux mêmes résultats décevants pour notre peuple. Vous dites vous-même, d'ailleurs, qu'il n'y a pas grand-chose de changé, vous insistez sur ce fait que vous ne vous êtes pas mis en frais d'imagination pour établir vos projets. Personne ne s'y était trompé, d'ailleurs il suffit de voir les moyens auxquels on a recours, le double décime ou le triple décime — ce sont des vieilles choses! — l'augmentation des taxes sur les tabacs, des taxes postales, des tarifs de transports, ce sont aussi de très vieilles choses! Il est exact que vous n'avez rien renouvelé. M. Mayer avait fait un prélèvement exceptionnel, vous voulez faire un nouveau prélèvement, aussi exceptionnel, bien sûr, que celui de M. Mayer.

Vous voulez de l'argent comme lui pour poursuivre la même politique. Vous voulez de l'argent pour boucher les trous et pas pour autre chose. Il ne s'agit pas dans le fond de votre pensée de redresser quoi que ce soit. Les contribuables ont payé pour le premier semestre de cette année, par le moyen de recouvrements accélérés ou anticipés, une grande partie de ce qu'ils auraient dû verser normalement au cours du deuxième semestre de l'année. Votre trésorerie a vécu de circonstances exceptionnelles — j'en ai exposé quelques-unes tout à l'heure — dont la fuite devant le billet, qui permettait à l'argent de venir à la Trésorerie par d'autres canaux, par la souscription des bons du Trésor, par les dépôts dans les banques ou les caisses d'épargne, qui n'étaient plus que des refuges. Elle est exsangue. Il vous faut simplement — et cela presse — des dizaines de milliards qui, dans le climat actuel inflationniste — je l'ai démontré tout à l'heure — seront volatilisés comme beurre sur la poêle, de la même manière que furent volatilisés les dizaines de milliards que M. René Mayer avait déjà pris au pays



il y a quelques mois. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous accompagnez ce plan d'une série de mesures qui provoqueront d'ailleurs une nouvelle hausse des prix. C'est non seulement le pain qui vient d'augmenter, le lait qui augmentera demain, les journaux aujourd'hui, le charbon, mais qui pourrait soutenir que votre double ou triple décime, aussi bien que l'augmentation du prix des transports, ne s'intégreront pas en définitive dans le prix de revient des marchandises et ne seront pas payés en dernière analyse par les plus pauvres consommateurs de ce pays ?

Vous dites : ces mesures permettront à la production de reprendre. Permettez-moi de répéter que vous ne créez pas précisément les conditions pour améliorer la marche de la production française : en aggravant constamment les conditions d'existence des travailleurs et en faisant surgir devant eux la perspective du chômage, on ne crée pas des conditions pour une production élargie. Egalement, vos mesures génèrent incontestablement la trésorerie des commerçants et artisans, des petites et moyennes entreprises. Vous savez bien qu'elle est déjà gênée cette trésorerie, et cela se voit dans le volume du crédit demandé, dans le gonflement du portefeuille des effets commerciaux de la Banque de France : 118 milliards en janvier ; 150 milliards en avril ; 183 milliards dernièrement, malgré le relèvement de 1 p. 100 du taux d'escompte.

Tout ceci s'accompagne enfin dans vos projets, autour de vos projets, d'un affaiblissement des moyens de relèvement véritables de l'économie française. La reconstruction est pratiquement arrêtée. Le volume des crédits dont elle peut disposer en 1948, compte tenu des augmentations de prix, équivaut environ à 27 p. 100 du volume des crédits alloués à l'année 1947. Les investissements sont réduits dans l'équipement et la modernisation de nos industries. Il y a donc dans votre projet même et dans les décrets qui l'ont accompagné, parus le 17 septembre, une série de dispositions qui limitent les engagements possibles dans notre domaine national, en particulier dans ces usines nationalisées pour lesquelles vous prévoyez une série de dispositions qui sont de nature à rendre leur vie impossible, parce que vous voulez rendre leur vie impossible, sciemment et foncièrement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est tout cela qui faisait dire à M. André Marie, qui avait son plan avant le vôtre, le même : « Nous n'avons plus de devises, nous n'exportons dans la zone dollar que le dixième de ce que nous importons, et en conclusion, que sera-ce quand l'aide américaine prendra fin ? »

Ce sera les conséquences mêmes de cette aide, qui n'est pas faite pour relever notre niveau de production, mais uniquement pour retarder la crise économique aux Etats-Unis, uniquement dans les intérêts des trusts d'outre-Atlantique.

Et même, monsieur le président du conseil, pouvez-vous nous affirmer, sans ambage ni faux-fuyant, que vous ne préparez pas une autre dévaluation, un autre nouvel alignement du franc ? Car c'est ainsi que cela sera baptisé cette fois. Il en est trop question dans la presse des Etats-Unis pour qu'on ne vous ait pas déjà approché, pressenti à ce sujet. Je regrette de le dire, mais si vous nous disiez que vous n'avez pas été pressenti, nous ne serions pas obligés de vous croire, pas plus que nous devons être obligés de croire M. René Mayer il y a neuf mois, qui, au moment où il nous présentait son projet de lutte contre l'inflation, négociait

déjà pour la dévaluation qui devait avoir lieu quelques semaines plus tard. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous allez, avec vos projets, à l'encontre des objectifs que vous proclamez. Je disais à M. René Mayer : « Vous n'y croyez pas. » Vous n'y croyez pas non plus, monsieur le président du conseil d'aujourd'hui. Vous proclamez ces objectifs, vous ne pensez pas les atteindre. Seulement, la différence entre le présent et cette époque de décembre 1947, c'est que non seulement le ministre des finances n'y eût pas, mais que personne aujourd'hui n'y croit dans le pays, que personne ne se laisse plus bercer par la vieille chanson des sacrifices nécessaires.

**M. Henri Queuille, président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Je crois, monsieur Berlioz, à un danger que je veux éviter pour ce pays et auquel je veux parler.

**M. Berlioz.** J'essaie de démontrer, depuis le début de mon exposé, que vous ne parerez pas à ce danger et qu'au contraire vous l'aggraveriez. Le pays le sait. Tout le pays se dresse contre votre politique. C'est un magnifique mouvement auquel nous assistons au sein des couches profondes de la population.

**M. Alain Poirer, secrétaire d'Etat au budget.** Vous avez l'air d'en être satisfait, monsieur Berlioz.

**M. Berlioz.** C'est un magnifique mouvement d'action et d'unité, aussi avec ceux qui étaient hier avec vous, monsieur le président du conseil, et avec vous aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, pour exiger que cela change, pour exiger qu'on cesse de diriger les affaires du pays en épousant cette opinion étalée sans cesse dans la presse américaine, que le train de vie des Français est trop élevé.

Les témoignages qui sont à la base d'une telle opinion sont d'ailleurs très sujets à caution et quand c'est la conclusion d'un journaliste, après une tournée dans les restaurants des Champs-Élysées, où il a remarqué que tout le monde mangeait du jambon à la crème, on peut bien dire que c'est au moins une appréciation peu sérieuse mais voulue, mais consciemment travestie de la situation véritable qui règne dans notre pays. Il est cependant chez nous des gens, des économistes distingués qui, je le répète, s'inspirent aux meilleures sources, qui pensent la même chose.

M. Courtin terminait dernièrement un article très documenté, documenté par vos services certainement, monsieur le président du conseil, par cette conclusion : « Dépouillée de tous les artifices comptables derrière lesquels nous nous sommes efforcés de la camoufler, la vraie question reste celle de la limitation de la consommation qui, seule, est à même de déterminer le rétablissement des finances publiques et de la balance des comptes ». C'est à cela que notre peuple ne veut pas se résoudre.

Les plus timorés dans les différentes couches de la population, s'ils ne résistent pas ouvertement, se disent au moins ceci : « Si seulement cela servait à quelque chose ! » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Mais « chat échaudé craint l'eau froide ». Ils ont été victimes d'une première escroquerie au commencement de cette année. Ils se méfient — au moins ils font cela — de la seconde escroquerie que vous tentez de mettre sur pied à leurs dépens.

Plus nombreux sont ceux qui ont compris, qui savent qu'il y a, sans doute, dans vos propositions, des expédients quant aux résultats budgétaires à attendre, mais aussi que ces expédients font

partie d'un système de conservation de la surexploitation, d'un système d'abdication nationale.

Monsieur le président du conseil, le peuple n'admet pas le dilemme dans lequel vous pensez pouvoir l'enfermer, quand vous dites à l'Assemblée nationale : « Des sacrifices ou l'aventure ». Des sacrifices, ils n'ont cessé d'en faire, en pure perte jusqu'à présent. Malgré tout ce qu'on leur a dit, ils sont les éternels dindons de la farce. L'aventure, vous vous y précipitez tête baissée ; vous savez que vos projets vous mèneront à cela.

Vous exigez des sacrifices et vous poussez à l'aventure en même temps, au nom d'une minorité parasitaire qui a lié son sort, un sort égoïste, pas celui du peuple français, à une protection de maîtres étrangers, qui consent à céder à ceux-ci une petite partie de ses bénéfices pour garantir ses privilèges et sa domination. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais, monsieur le président du conseil, décembre 1947 et septembre 1948 sont des dates bien différentes quant à l'évolution de notre peuple. Les masses laborieuses voient clair aujourd'hui dans votre jeu ; elles ne se laisseront pas faire une seconde fois le coup Mayer.

Les salariés ne se vendront pas pour les 2.500 francs qu'on leur a accordés. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Ils continueront à réclamer un niveau de vie plus décent, le minimum vital de 13.500 francs, l'acompte de 3.000 francs.

Mes amis vous feront tout à l'heure des propositions constructives, bien que nous n'ayons pas confiance dans votre Gouvernement pour les appliquer, mais des propositions qui vous apporteront au moins autant d'argent que celles que vous allez adopter mais qui demandent qu'il soit pris ailleurs, parce que ce sont toujours les mêmes, toujours les plus petits, qui sont pressurés par vous.

Mais, mesdames, messieurs, en votant la motion préjudicielle que j'ai déposée au nom du groupe communiste, c'est-à-dire en écartant d'emblée la discussion d'un projet d'aggravation de la misère et de la ruine nationale, vous vous joindrez simplement à l'immense majorité de la population française qui vous conjure de l'écouter.

Entendez son grondement de colère, qui se traduit sous mille formes : pétitions de ménagères sur les marchés, arrêts du travail, manifestations, délégations auprès des pouvoirs publics. C'est un grondement large, c'est un grondement infiniment puissant et vous savez bien que ce n'est pas sur l'ordre d'un chef d'orchestre invisible que ces masses revendiquent et manifestent. Vous savez bien que ce n'est pas un chef d'orchestre invisible qui fait que leur union se réalise, toutes tendances syndicales confondues, toutes opinions politiques mises à part. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La majorité de cette population française en a tout simplement assez de travailler sans que son effort soit récompensé, de travailler pour d'autres. Elle en a assez de peiner sans qu'au bout de sa peine elle puisse apercevoir un peu de lumière. Et cette masse qui agit, cette masse qui s'unit, elle a pris une haute conscience politique ; elle ne demande pas seulement des aménagements matériels et immédiats, elle désire qu'une autre politique soit faite, une politique française qui, par conséquent soit faite par un autre Gouvernement que le vôtre, monsieur le président du conseil. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cette idée gagne, mesdames et messieurs, c'est vraiment une yague de fond

qui s'élève dans notre pays et que rien n'arrêtera, ni les paroles hypocrites imitées de celles de M. René Mayer que je rappelais tout à l'heure, ni les vagues promesses de compensations illusoire, car elles sont déjà absorbées par les hausses récentes ou celles que vous êtes en train de décréter. Mesdames et messieurs, il s'agit bien d'une protestation générale. Si par malheur vous ratifiez les projets qui vous sont présentés, soyez assurés que le pays ne les ratifiera pas, et que vous vous séparerez alors ce qu'il y a de meilleur en lui, de ce qu'il y a de meilleur parmi les Français. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Nous assistons à un sursaut formidable, non pas de « matérialisme sordide » comme disait l'autre, mais à un sursaut de la conscience nationale. Ne lui restez pas étranger, cela ne vous serait pas pardonné. Il est temps encore de retrouver la bonne voie. Soyez sûrs — ce mouvement et cette volonté même d'union le prouvent — que la France n'est pas perdue, quelle que soit la profondeur du gouffre dans lequel nos gouvernements l'ont menée, qu'elle recède dans ses profondeurs assez d'énergies créatrices, assez de volontés de remonter vers la vraie grandeur, qu'elle est capable de forger de ses mains. (Applaudissements sur les mêmes bancs.) Par la voix retentissante des ouvriers, des paysans exploités, des commerçants et artisans honnêtes, des petites gens de toutes catégories, le peuple français vous invite à lui faire confiance, à ne faire confiance qu'en lui.

Mes chers collègues, vous ne sauriez décevoir cette foi populaire en l'avenir, conservée malgré toutes les déceptions successives. Face aux espérances de ce peuple se dresse un programme gouvernemental qui est, comme celui de M. René Mayer, un programme de tromperie, un programme inefficace, sauf pour ceux qui profitent de ce qu'ils voudraient être la déchéance de la France. Ou avec ce programme, ou avec un peuple qui bouge, qui frémit, qui veut autre chose. Faire échouer aujourd'hui au plan Queuille, au plan Mayer deuxième mouture, c'est servir la France qui veut vivre libre et indépendante.

Nous avons la conviction que vous serez nombreux, mes chers collègues, à vouloir servir cette France. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. le président du conseil.

**M. le président du conseil.** Mesdames, messieurs, le Gouvernement a le désir d'exposer devant cette Assemblée dans quelles conditions il a été amené à vous saisir de ce projet de loi. C'est une des raisons parmi tant d'autres qui font qu'il vous demande de repousser la question préalable. (Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.)

**M. Alex Roubert, président de la commission des finances.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Alex Roubert, président de la commission des finances.** Mesdames, messieurs, la commission des finances, dans sa majorité, a repoussé la question préalable présentée par le groupe communiste. Je crois que le Conseil suivra sa commission. Il serait, en effet, extrêmement fâcheux que, dans une question aussi grave, il n'y ait qu'un seul orateur qui puisse faire valoir les arguments pour ou contre.

Il ne s'agit pas, pour l'instant, de prendre parti sur le fond du débat, mais si l'on suivait purement et simplement le règlement, un seul orateur aurait le droit

d'intervenir dans la discussion, et ce serait faire la part trop belle à un seul parti dans cette Assemblée. C'est là une raison supplémentaire pour que vous repoussiez la question préalable.

Au surplus, je pense que M. Berlioz, qui vient de nous annoncer, il y a un instant, à cette tribune, que le groupe communiste auquel il appartient apporterait au cours de la discussion un certain nombre d'améliorations sensibles, ne se fait pas beaucoup d'illusion sur le sort qui attend sa proposition. (Applaudissements à gauche et au centre.)

**M. Reverbori.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Reverbori.

**M. Reverbori.** Le groupe socialiste votera contre la motion préjudicielle, défendue avec beaucoup de talent, je le reconnais, par notre collègue M. Berlioz ; je dirai même avec un talent qui, quelquefois, remplaçait une conviction quelque peu défaillante.

Nous voterons contre, non pas que certains des arguments de notre collègue ne nous aient touchés, dans la mesure, d'ailleurs, où ils n'étaient pas dictés par une passion dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle était quelquefois extérieure aux intérêts supérieurs de notre pays.

Notre vote ne préjuge absolument rien la position que prendra notre groupe socialiste à la fin de cette discussion. Nous voudrions, justement, que cette discussion soit la plus ample possible. Nous voudrions connaître toutes les opinions, celles de nos amis et celles de nos adversaires. Nous voulons juger en toute connaissance de cause ; le moment est trop grave pour étouffer une discussion absolument nécessaire.

C'est pourquoi le groupe socialiste, s'opposant à la question préjudicielle, demande au Conseil de la République de suivre la position prise par sa commission des finances. (Applaudissements à gauche et au centre.)

**M. le président.** Je consulte le Conseil sur la motion préjudicielle présentée par le groupe communiste, repoussée par la commission et par le Gouvernement.

Je suis saisi de deux demandes de scrutin, présentées par le groupe communiste et par le groupe du rassemblement des gauches républicaines.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants .....	301
Majorité absolue .....	151
Pour l'adoption .....	87
Contre .....	214

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Avant d'ouvrir la discussion générale, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil des décrets désignant en qualité de commissaires du Gouvernement.

Pour assister M. le ministre des finances et des affaires économiques :

M. Japiot, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques ;

M. du Pont, conseiller, chargé de la direction technique du cabinet ;

M. Zyromski, conseiller technique ;

M. Marbot, chef de cabinet ;

M. Cusin, secrétaire général du comité économique interministériel.

Pour assister M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques :

M. Bloch-Lainé, directeur du Trésor ;

M. Tissier, directeur général des impôts ;

M. Blot, sous-directeur à la direction générale des impôts.

M. Tixier, directeur du cabinet du président du Conseil, ministre des finances et des affaires économiques ;

Acte est donné de ces communications.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général.

**M. Dorey, rapporteur général de la commission des finances.** Mesdames, messieurs, je dois d'abord m'excuser des nombreuses occupations de tribune dont je me rends coupable tous ces jours-ci. Les questions financières sont très souvent à l'ordre du jour, trop souvent d'ailleurs, car les choses n'en iraient que mieux si nous les évoquions moins fréquemment.

Quoiqu'il en soit, ces répétitions, d'une part, m'imposent un devoir et, d'autre part, présentent au moins un avantage au milieu de leurs inconvénients. Le devoir, c'est d'être bref pour ne pas vous imposer trop souvent l'audition des mêmes considérations. L'avantage c'est que je puis me référer, sans trop solliciter votre mémoire, à des exposés récents et, dans le cas présent, je n'ai qu'à rappeler en deux mots ce que je disais hier : pour équilibrer notre trésorerie d'ici la fin de l'année et permettre d'opérer les investissements dont nous discutons alors, il nous faut environ 80 milliards.

Vous trouverez dans mon rapport un tableau assez complet, encore que succinct, des mesures envisagées à cet effet par le Gouvernement : les unes réalisables par le jeu de ses pouvoirs propres ont déjà fait l'objet, ou vont faire prochainement l'objet des décrets nécessaires ; les autres, dont l'intervention ne peut être que le fait du Parlement, sont prévues dans le texte que j'ai l'honneur de vous présenter. Les premières doivent apporter une vingtaine de milliards. Le présent projet est destiné à procurer la différence, soit environ 60 milliards.

Certes, ce dernier chiffre n'est pas immuable. Le Gouvernement attendait de ces propositions 62 milliards. L'Assemblée nationale, par différentes modifications, a ramené ce total à 52 milliards. Votre commission des finances a cherché, dans l'équilibre de certaines mesures qu'elle espère justifiées, à rétablir la situation. Il ne m'a pas été possible, par manque de temps, d'évaluer avec précision le montant de ce rétablissement ; tout porte à croire cependant qu'il est assez voisin du montant recherché par le Gouvernement.

Vous trouverez dans mon rapport les modifications apportées par votre commission des finances aux différents articles. Certes, les mesures proposées n'ont rien d'extrêmement original. Je dirai même, n'ayant pas peur des mots, qu'il ne s'agit là que d'expédients. Mais recourir à des expédients est permis et même obligatoire, quand c'est le seul moyen de traverser une passe difficile. Cependant, il importe de revenir au plus vite à une situation plus normale. C'est d'ailleurs la ferme intention du Gouvernement.

Deux tâches immenses, parmi d'autres, l'attendent au cours des prochains mois : l'établissement du budget de 1949 et la réforme fiscale. On a peine à concevoir comment il sera possible de les réaliser pendant un laps de temps aussi court. Mais c'est un devoir pour le Gouvernement, et c'en sera un pour le Parlement le moment venu, de ne pas se laisser distraire par des tâches subalternes pour se consacrer à cette grande œuvre de restauration financière de notre pays.

Un mot pour terminer sur la nécessité de ces mesures qui nous a été démontrée

par M. le président du conseil et par MM. les secrétaires d'Etat. D'aucuns se sont offusqués de ce que la France devait équilibrer son budget, jugeant que c'était une atteinte à son indépendance. Curieuse conception de l'indépendance! alors que des finances saines doivent être, au contraire, la marque de la maturité politique d'un pays. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Faisons donc ce que notre devoir le plus strict nous commande: équilibrons notre budget sans nous laisser impressionner par des considérations secondaires. Ce sera le meilleur moyen de prouver réellement notre indépendance politique et de nous permettre, dans le délai le plus bref possible, de nous suffire financièrement à nous-mêmes. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**M. le président.** J'ai été saisi d'une demande de suspension de séance d'une heure émanant du groupe socialiste, du groupe du rassemblement des gauches républicaines, du groupe du parti républicain de la liberté, du groupe des républicains indépendants et du groupe du mouvement républicain populaire.

Il n'y a pas d'opposition?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures vingt minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Le Conseil reprend la discussion du projet de loi portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagements de certains impôts.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Monnet.

**M. Monnet.** Mesdames, messieurs, M. le président du conseil nous disait hier, à la commission des finances, qu'il a connu un Sénat, dont il faisait partie, qui avait un sens élevé de la gestion des intérêts financiers du pays.

Je n'ai peut-être pas hérité les qualités et les défauts de nos prédécesseurs, mais il me sera peut-être permis, comme membre de cette Chambre de réflexion, de donner les miennes à propos du projet portant création de ressources nouvelles et aménagements d'impôts.

Voter le projet du Gouvernement, est-ce préserver l'équilibre budgétaire? Est-ce retrouver l'équilibre tout court? Est-ce sauver la monnaie?

Certes, ce propos est bien celui du Gouvernement. C'est d'ailleurs celui de tous les gouvernements qui croient toujours trouver un palier.

Le propos est assorti d'un exposé des motifs particulièrement émouvant.

Il n'était pas besoin de la comparaison de M. le président du Conseil devant la commission des finances, il n'était pas besoin du remarquable exposé de M. Petsche, secrétaire d'Etat aux finances, ni de la technicité de M. Poher, secrétaire d'Etat au budget, pour connaître le caractère désespéré de la situation.

Nous connaissons le caractère panique des échéances. Nous connaissons aussi l'engagement souscrit de chercher des solutions d'équilibre budgétaire en fonction de ce que j'appellerai la chronologie de l'opération Marshall.

Le ministère des finances, qui ne peut faire de la philosophie politique, avait fait une étude statique de la situation. Il était arrivé à cette estimation sur le papier d'un déficit budgétaire de 114 milliards pour un budget dépassant désormais le trillion et il a chiffré sur ces 114 milliards en recettes, 20 milliards d'économies — j'y reviendrai tout à l'heure.

Il a, en quelque sorte, forfait à 80 milliards l'effort fiscal en laissant une hypo-

thèse sur 14 milliards portant sur l'accélération des recouvrements. Le calcul d'ailleurs pouvait être pris, si j'ose dire par l'autre bout, c'est-à-dire par la Trésorerie. En chiffrant — ce qui paraît optimiste — les besoins de la Trésorerie à 280 milliards pour la fin de l'année, on constate que l'application de différents moyens: économies, bons du Trésor, déblocage Marshall, laisse un déficit dont l'ordre de grandeur est aussi de 80 milliards, de sorte que l'on a pu nous dire que si nous ne trouvons pas 80 milliards, il nous manquera à la fin de l'année 250 milliards.

Cela étant donné, se posent les deux questions que je me propose d'aborder. Premièrement: comment vous procurez-vous ces 80 milliards, ce qui revient à faire une petite étude critique du projet, que je ferai très rapidement; deuxièmement, cet effort est-il nécessaire et suffisant?

En ce qui concerne le premier point, tandis que M. Mayer avait mis l'accent sur l'impôt direct dans son prélèvement exceptionnel (et j'ai déjà à cette tribune montré l'amère ironie de cette épithète d'exceptionnel), le projet actuel est une curieuse collection d'expédients fiscaux dont le poids principal porte surtout sur les droits d'accise, étant entendu qu'une partie des mesures prises l'est en vertu des pouvoirs réglementaires, déjà votés.

Certes, un article 1<sup>er</sup> donne déjà un tour de vis qui n'est pas négligeable aux trois cotes des bénéfices industriels et commerciaux, des bénéfices agricoles et des bénéfices non commerciaux. De plus, dans la version telle qu'elle est sortie des délibérations de notre commission des finances, on a introduit une notion de progressivité qui est déjà très agressive.

Je ne tiens pas à insister dans cette analyse sur le côté « expédients ». En pareil cas, on fait ce qu'on peut. Néanmoins, les improvisations elles-mêmes peuvent être faites autour d'une idée générale juste. Je crains qu'il n'en aille différemment avec ce projet et que, s'il se dégage une idée générale, ce soit celle-ci: conduire automatiquement à la hausse des prix.

A cet égard, il n'est pas de plus sûre règle que celle des impôts indirects. Le résultat est quasi instantané: le timbre, le papier à cigarettes, l'essence, la capitation des automobiles. Vous les retrouverez instantanément dans les nouvelles revendications sur le minimum vital, un orateur nous le laissait d'ailleurs entendre tout à l'heure à cette tribune.

Je profite, d'autre part, d'une remarque faite par M. le président de la commission des affaires économiques à la commission des finances à propos de la taxe à la production pour signaler aux financiers qui siègent sur nos bancs et très respectueusement à ceux qui siègent sur les bancs du Gouvernement ceci: le remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires par la taxe à la production partait d'une bonne intention, ne pas majorer chaque mutation. Mais avec cette bonne intention on multiplie précisément les mutations, c'est-à-dire qu'on multiplie les intermédiaires. En d'autres termes, on facilite les échanges en supprimant la taxe sur le chiffre d'affaires, on crée donc des intermédiaires plus nombreux, et chacun sait que l'apparition de chaque intermédiaire coûte plus cher que la taxe de 2 p. 100 sur le chiffre d'affaires. Il y a là une grave erreur de politique financière, et j'aurais désiré que le projet en tint compte. Mais, tout exceptionnel que soit le projet, comme nous pensons que ce n'est pas le dernier, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Ce projet ne serait pas conforme à la tradition s'il n'affirmait pas avec force la notion d'économie. Ici, je ferai trois brèves remarques.

Premièrement, il y a certes d'abord une tendance à l'économie, mais on n'arrive pas à ce que j'appellerai des économies de structure. En particulier, on n'a pas abordé ce très grave problème de la para-fiscalité et surtout dans son aspect de la sécurité sociale. Pour moi, il ne s'agit pas seulement des abus d'un système dont les mérites humains ne sont pas ici à souligner, mais de ce grand fait économique: à savoir qu'un prélèvement compris entre 8 et 10 p. 100 du revenu national représente probablement la part du revenu national qu'il est possible d'affecter à l'investissement.

Si vous ne financez pas votre budget de la reconstruction, monsieur le président du conseil, ce n'est pas parce que vous ne débloquez pas certains crédits, ce n'est pas parce que vous ne placez pas tel emprunt, c'est parce que vous infligez au revenu national un prélèvement qui est redistribué et non réinvesti.

Ce prélèvement est de 500 milliards par an. Il y a là une question de toute gravité que je tenais à signaler.

Deuxièmement, quant aux économies proprement dites, je ne sous-estime pas les 135.000 fonctionnaires guillotins; eux non plus, je pense.

Troisièmement, je ne sous-estime pas non plus votre volonté d'agir dans le secteur nationalisé. Mais nous pouvons dire que, dans les deux domaines, les résultats sont faibles.

Donc, en face de ce triple aspect de la réduction du train de vie de l'Etat, je vous sens désarmé; et alors je me demande, arrivant ainsi à ma deuxième et dernière partie, si cet effort nouveau n'aura pas le sort de ceux que nous ont demandés MM. Schuman, Mayer et Paul Reynaud, c'est-à-dire si vous n'allez pas infliger au pays un très lourd sacrifice qui aura l'effet, toujours vérifié, d'une nouvelle hausse des prix, conduisant elle-même à une nouvelle hausse des traitements publics et privés, elle-même génératrice de nouveaux déficits.

Cette hausse des prix sera, en réalité, une nouvelle dégradation de la monnaie. Or, quand vous dégradez une monnaie, vous laminez une nouvelle couche de classes moyennes, petits bourgeois, artisans, rentiers, retraités, pensionnés. (*Très bien! au centre.*)

Je le disais déjà il y a un an, à cette tribune à M. Robert Schuman: Prenez garde que cette politique monétaire déplorable n'envoie ces classes moyennes à des officines, d'ailleurs concurrentes, où on vend de l'espoir aux désespérés, amateurs de régimes d'autorité.

Or, votre majorité actuelle, pour exigüe qu'elle soit, ne veut pas cela, je le sais bien. Elle le veut si peu qu'on ne peut l'empêcher de proclamer la nécessité de la lutte sur les deux fronts. Mais ses réflexes sont toujours à faux.

Pour mieux défendre les règles de cette démocratie-centriste elle tend à se soustraire au suffrage universel car elle a constamment peur de sa propre action au Gouvernement quelque faible qu'elle soit.

Monsieur le président, je vous le dis avec la respectueuse affection que j'ai pour le républicain que vous êtes: les quatre expériences successives, dont la dernière en date est la vôtre, prouvent que la majorité actuelle ne peut faire ce choix qui dépasse la politique pour entrer dans le bon sens.

Ce choix consiste à affirmer qu'il faut créer une monnaie saine, mais en se

mettant dans les conditions d'un équilibre réel. Or, cet équilibre réel, votre majorité actuelle n'en permettra jamais la réalisation. Elle vient d'en faire trois fois la preuve et la quatrième occasion n'est peut-être pas très loin. (*Mouvements divers.*)

Des préoccupations de clientèle, des impératifs syndicaux, des ukases de comités directeurs des partis, des congrès nationaux interdisent d'une façon absolue d'aller aux causes profondes de ce déficit. Or, le refus d'aller aux causes profondes constitue — j'en donne ici l'affirmation solennelle — une forme de politique du pire, car il conduit inévitablement à la dégradation de la monnaie et, par la dégradation de la monnaie, à la dégradation politique et la désagrégation sociale.

Pour mieux préserver les institutions démocratiques, par un jeu dans lequel vous épusez, je le sais, tant d'expérience, de sincérité et de courage, vous en précipitez la ruine.

Vous aidez à une sorte de politique de la terre brûlée devant ceux qui, il y a quelques années, renaissent en France pour la délivrer et, avec elle, la démocratie, devant ceux qui face à la politique à court terme conservent le sens de la vigilance nationale, bien plus, constituent, comme ils l'ont été dans l'histoire de ces dernières années, cette vigilance même.

Mais prenez garde que pendant que vous faites cette politique de la terre brûlée et si, par cela même, vous retardez encore le sauvetage du pays, ce sont les Français qui brûlent! (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vieljeux.

**M. Vieljeux.** Mesdames, messieurs, la IV<sup>e</sup> République aura, à l'image de la III<sup>e</sup>, conservé une déplorable tradition: celle des cascades ministérielles. La nouvelle Constitution dont nous sommes affligés devait, disait-on, y parer. Nous savons tous qu'en réalité elle a doté la France d'une dissolution d'illusion, très soigneusement agencée pour ne pas jouer. On démissionne, trois petits tours et on revient, et vous voyez comme notre santé s'en porte bien.

Mais soyons justes, la IV<sup>e</sup> République se sera incontestablement distinguée par l'instauration d'un nouveau rite, l'obligation d'offrir à tous les gouvernements nouveaux une tournée de salut public. Et cette tournée, bien entendu, c'est le contribuable qui la reçoit. (*Sourires.*) S'il est satisfait de la sorte, c'est qu'il n'est vraiment pas difficile, ni non plus bien intelligent.

Pour mes amis et moi qui, depuis quatre ans, n'avons cessé de combattre et de dénoncer la malaisance de la politique suivie, qui devait inéluctablement mener où nous en sommes, croyez bien qu'il est peu plaisant de se voir une fois de plus convier à voter d'accablantes taxes nouvelles pour solder les fautes des autres.

Comme contribuable, croyez bien que je trouve aussi fort déplaisant d'avoir à soutenir de mes deniers une politique que je combats parce qu'elle ne fait que des ravages et que l'on se refuse à la carrément renverser.

Tant que l'on n'aura pas changé de politique, on n'aura rien fait, rien résolu, parce que l'on aura pas extirpé les causes du mal.

Mesdames, messieurs, si l'on vise à la défense de la monnaie, car j'entends bien qu'une catastrophe monétaire serait un désastre national, il faudrait ne pas oublier que la condition nécessaire et pré-

lable de toute stabilité monétaire, c'est l'équilibre politique, financier et économique.

Pour gouverner, il faut une majorité. Or, nous n'en avons pas. La politique des partis, dont nous souffrons depuis quatre ans, nous a sans cesse condamnés à l'alliance des contraires qu'une même démagogie colore et qu'un même appétit du pouvoir rassemble dans l'impuissance d'agir, car gouverner, ce n'est pas se partager le pouvoir de façon que chacun en prenne un morceau, le gère et le digère au mieux de ses intérêts, mais c'est virilement conduire la nation dans les rudes chemins du salut.

Pour pouvoir gouverner, c'est-à-dire avoir une majorité, il est clair que des élections générales s'imposent et que ce n'est pas cette faiblesse qui se baptise troisième force et qui n'est que le conglomérat de parlementaires qui se cramponnent à leurs mandats, certains de le perdre en cas d'élections nouvelles, qui permettra à la France de passer victorieusement le cap qu'il lui faut d'évidence doubler. (*Très bien! très bien! à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

Il serait en d'autres temps risible de voir des partis qui prétendent parler au nom des masses cependant qu'ils ne sont même pas capables de recruter assez de lecteurs pour faire vivre leurs journaux, (*Mouvements divers*) manœuvrer avec un soin jaloux pour se refuser à toute confrontation électorale.

Mais mon dessein n'est pas de m'appesantir sur ce sujet ni d'ajouter encore aux difficultés du Gouvernement. Je voudrais simplement lui suggérer certains remèdes qui sont à portée de sa main et qu'il ne tient pas à lui, je crois, de prendre. Au lieu d'avoir la prétention injustifiée de réformer les structures des autres, qu'il réforme donc d'abord les siennes, ses méthodes; qu'il réduise ses dépenses, ses tentacules parasitaires; qu'il abaisse ses prix de revient; qu'il obtienne du rendement; qu'il fasse rentrer ses factures. Enfin, et systématiquement, qu'il cesse donc de vendre à perte ses marchandises et ses services comme il se complait invraisemblablement à le faire.

A ce sujet, je me bornerai à citer un seul exemple afin de ne pas allonger ce débat, celui des P.T.T.

Dans une note qui me fut remise lors de l'étude de ce budget, j'ai relevé que les P.T.T., en 1948, seraient en déficit de 24 milliards. Or il est clair qu'il n'est pas possible d'avoir une monnaie saine et stable avec, pour un seul petit service de cet ordre, de pareils abcès dans le flanc. Parmi les raisons de ce déficit, il y avait notamment les suivantes: sur la base de 8 francs pour le port d'une lettre et pour une communication téléphonique urbaine, le déficit annuel était de l'ordre de 3 milliards. Or, je vous rappelle que la taxe était de 6 francs et non de 8. Sur la base de 10 francs, nous aurions une marge excédentaire de 6 milliards et demi, et j'ai enregistré avec joie ce matin dans la presse que le Gouvernement avait enfin décidé de la cueillir.

**M. le président du conseil.** D'autant que le déficit, l'an prochain, aurait été vraisemblablement de 35 milliards.

**M. Vieljeux.** Je vous remercie de cette précision, monsieur le président du conseil.

Le routage des journaux et des périodiques est pareillement fait à perte. En 1947, il en est résulté une perte de 3 milliards. En 1948, cette perte, disait la note, sera beaucoup plus élevée en raison des rajustements intervenus ou à intervenir.

Je n'entends pas, mes chers collègues,

vous le pensez bien, ouvrir ici un débat sur la presse, ni sur l'intérêt qu'il peut y avoir ou non à la subventionner, ni non plus sur le point de savoir s'il est raisonnable et rationnel ou non que les Français qui ne lisent pas les journaux payent ceux des Français qui les lisent. Je veux simplement, par un exemple, exprimer l'idée que, pour restaurer nos finances malades par suite d'une mauvaise politique suivie, il serait très souhaitable de voir clair, de savoir très exactement ce que l'on fait et où l'on va, et pour cela de décider notamment qu'à l'avenir toutes les exploitations de l'Etat seront conçues et organisées de manière à être *si bon in bonis*, du moins en équilibre, et que leurs prix de revient seront déterminés, suivis et publiés.

Il faut que l'on sache si l'Etat gère ou non aussi bien et plus ou moins cher que les entreprises privées, et, si c'est non, que le contribuable en soit averti afin qu'il fasse connaître sa volonté quand l'occasion pour lui s'en offre.

Les contribuables, dans leur candeur naïve, perdent trop souvent de vue que l'Etat n'a pour ressources que celles qu'il leur prend, que plus il leur en prend moins il leur laisse, et que l'insuffisance de leur niveau de vie actuel est le corollaire des prélèvements excessifs de l'Etat, consécutifs à la désastreuse politique suivie depuis quatre ans.

Pour que nos budgets cessent d'être de fastidieux documents n'exprimant rien d'intéressant et ne permettant aucun véritable contrôle, il faut donc notamment, je crois, et de toute nécessité, que l'Etat suive ses prix de revient et que le Parlement et le peuple en aient connaissance exacte. Mais il faut aussi que l'Etat cesse de vendre à perte ses marchandises et services. Pour ma part, je pense qu'il est naturellement absurde de vendre à perte. Une exploitation normale doit, comme on dit vulgairement, « boucler », ce qui veut dire: rémunérer les capitaux engagés, amortir valeur de remplacement, constituer les provisions et réserves nécessaires pour parer aux aléas et imprévus qui sont la règle des affaires.

Vendre à perte, c'est inciter au gaspillage, c'est faire payer par certains, qui ne les utilisent pas, les services que d'autres utilisent. C'est instituer pour une catégorie de citoyens des privilèges dont d'autres font injustement les frais.

Si d'aventure et pour des raisons qui lui paraîtraient bonnes, l'Etat décide de vendre ses marchandises et services au-dessous du prix de revient, il serait extrêmement désirable qu'il le fasse, en tout cas, sans fausser ses comptes d'exploitation et par un système de subventions clair et visible. Et il serait désirable que, dans ce cas, toutes ces subventions, classées par nature, apparaissent dans un seul et même compte « Subventions ». Un excellent intitulé pour ce compte serait celui « d'Etat-providence ».

Un tel compte permettrait aux Français d'acquiescer un plus juste sentiment du réel et de la chimère, du possible et de l'impossible et de ce qu'il en coûte à chacun d'eux de vouloir que, chaque jour davantage, l'Etat envahisse la nation.

Ainsi peut-être, comme l'écrivait il y a quelques semaines l'un de nos plus grands quotidiens « cessons-nous, de compromis en demi-mesure, d'avancer vers la faillite et l'aventure, sur la grande avenue du déficit, entre les ruines des nationalisations ».

J'ai noté avec intérêt que le Gouvernement aurait l'intention de supprimer les subventions. Puisse-t-il n'en omettre aucune et ne pas oublier qu'il y en a de



deux sortes. Il y a celles qu'il baptise telles dans ses comptes et celles qu'il cache et n'avoue pas: je veux parler de ces subventions occultes, et qui cubent, que sont les dons de devises au-dessous du cours à telle ou telle entreprise nationalisée, et le déficit consécutif aux désastreuses exploitations de ce géral dont la capacité n'apparaît pas très grande et qui s'appelle l'Etat.

L'un des vices congénitaux des gérances d'Etat, c'est en effet l'intrusion de la politique dans les affaires. Lorsque, dans une organisation, la camaraderie politique supplante le mérite dans la distribution des emplois, le ver est dans le fruit, l'affaire est condamnée.

L'une des causes de nos difficultés financières, c'est notre refus de voir simple et juste, de regarder les choses en face et telles qu'elles sont. Nous avons perdu le goût du réel pour nous complaire dans l'utopie et, de chimères en rêves, nous marchons à la catastrophe.

Par tempérament, nous aimons les idées généreuses. Mais pour qu'une idée soit vraiment généreuse, encore faut-il qu'elle ne soit pas fautive, mais viable. Annoncer des valorisations de soldes, de retraites, de soi-disant sécurités de tous ordres, sociales et autres, cependant que les caisses sont vides, cela signifie hausse des prix, déficit budgétaire accru, planche à billets, laminage de l'épargne, chute des rentes et de la monnaie, destruction du crédit de l'Etat. Cela ne s'appelle pas du tout améliorer le sort des travailleurs, mais leur donner à boire dans un verre vide.

Depuis quatre ans, c'est ce que l'on n'a cessé de faire. Lorsqu'on injecte 300 milliards de sécurité sociale dans le circuit des prix, c'est se moquer du monde que de dire que l'on entend défendre la monnaie, puisque toute hausse des prix signifie baisse de la monnaie. Lorsqu'un Etat se révèle en tout domaine incapable de mettre en ordre sa maison, c'est folie pure que de vouloir encore étendre ses entreprises.

En vérité, depuis quatre ans, les gouvernements qui se sont succédé n'ont incontestablement réussi brillamment que deux nationalisations: celles du déficit et de la misère, mais ils auront, incontestablement aussi, porté à un niveau encore jamais atteint une production: celle des économiquement faibles à qui il ne restera bientôt plus qu'à mourir dans la décence et la dignité qui furent la règle de leur vie.

Ce que M. le président du conseil a appelé la dégradation de notre situation financière est tout simplement le corollaire inévitable et prévisible, et que nous n'avons cessé de dénoncer, mes amis et moi, depuis quatre ans, d'une mauvaise politique tissée d'erreurs et d'idées fausses. Depuis quatre ans, démagogie et socialisme parlementaire n'ont cessé de couler à pleins bords. La faillite, qui est à notre porte, en est le prix, tant il est vrai, comme le rappelait tout à l'heure notre collègue communiste, M. Berlioz, qu'on récolte ce que l'on sème et qu'il faut juger l'arbre à son fruit.

Aujourd'hui, les plus aveugles peuvent vérifier combien juste demeure la définition du grand syndicaliste Georges Sorel: « Le socialisme parlementaire est le moyen le plus vertueux de vider le Trésor public en laissant à ceux qui ne savent point le grec le soin de le remplir » (Sourires.)

Mesdames, messieurs, dans le terrible drame qui se prépare, si la France n'était pas l'enjeu et la victime, mais simplement les Français, il n'y aurait qu'à demi-moi. Car, après tout, et réserve faite pour

les électeurs de l'opposition qui n'ont pas cessé de voir clair, les autres n'ont que ce qu'ils méritent, puisqu'ils ont la politique de leurs élus.

Si l'on veut vraiment défendre la monnaie et restaurer le crédit de l'Etat, il faut d'urgence porter atteinte à ces méthodes et à ses structures. Voilà la vérité. Car un Etat qui met un pays dans la situation où se trouve le nôtre est forcément un triste Etat.

Aussi attendrons-nous, pour prendre notre décision dans ce débat, de voir dans quelle mesure le Gouvernement semblera ou non résolu à porter le fer dans les plaies. (Applaudissements à droite et sur quelques bancs à gauche.)

M. le président. La parole est à M. Guy Montier.

M. Guy Montier. Mes chers collègues, avec un certain nombre de mes amis, j'ai voté le plan Mayer. Cela me donne aujourd'hui une certaine facilité pour parler à cette tribune.

Je veux bien être trompé une fois, mais pas deux. « Errare humanum est, perseverare diabolicum. » (Sourires.)

En mars 1948, M. Mayer nous a dit: « Ce qui importe à la plupart des porteurs honnêtes de billets de 5.000 francs, c'est de retrouver leur dépôt intact et converti en une monnaie dont le pouvoir d'achat aurait cessé de s'amenuiser. C'est à quoi tendent les mesures prises par le Gouvernement ».

Comment ne pas voter ensuite le plan Mayer?

En même temps, M. Mayer nous disait: « Le cours du franc sur le marché des changes montre que nous allons véritablement vers la stabilisation de la monnaie en son pouvoir d'achat ».

Quelle a été l'efficacité de cette politique?

Lorsqu'on regarde la courbe de l'indice des prix, on est pour le moins effrayé lorsqu'on constate que le napoléon atteint 5.640 francs, le dollar 440 francs et la livre 1.170 francs. On peut vraiment se demander si la promesse de M. Mayer a été tenue.

A la même époque, M. Mayer nous promettait l'équilibre budgétaire. Aujourd'hui le rapport de M. Barangé à l'Assemblée nationale nous indique que le budget est en déficit de 115 milliards, que la trésorerie est en déficit de 168 milliards et ce, en supposant le déblocage des fonds du plan Marshall accordé.

M. Mayer nous avait demandé des mesures fiscales. On les lui a données. Il nous avait promis des économies. Je voudrais bien qu'on nous en fasse l'inventaire.

Oh! Je sais bien, M. Mayer n'est plus ministre des finances. Enfin! vous ne ferrez croire à personne que le ministère actuel n'est pas le successeur, et le successeur responsable, des ministères qui l'ont précédé. On y trouve les mêmes personnages, on en trouve même un peu plus.

Quelles économies avez-vous faites? Lorsqu'on est revenu avec le plan Mayer dans cette Assemblée pour discuter de l'aménagement du prélèvement, je me suis permis d'intervenir pour dire que je ne pouvais plus suivre le Gouvernement. Car de tous côtés, les contribuables nous répondent la même chose. Je ne suis pas seul à l'avoir entendu et je pense qu'ils sont de bonne foi lorsqu'ils disent:

« Nous sommes prêts à payer tous les impôts qu'on nous demandera si nous sommes certains que cela servira à quelque chose. Nous voulons bien payer beaucoup plus, mais nous voudrions être certains que c'est la dernière fois que nous payons ce supplément d'impôts. »

Je me suis permis de le dire à cette tribune en expliquant mon vote et je le répète aujourd'hui: cela me donne une certaine facilité pour venir critiquer ce qui a été fait.

M. Queuille nous demande 80 milliards. Où va-t-il les prendre?

Toutes les impositions qu'on nous propose aujourd'hui sont, à mon avis, une inflation déguisée.

Ainsi, on vient d'accorder 2.500 francs d'indemnité d'attente aux ouvriers. D'où vient l'argent qui a servi à les payer? Cela fait à peu près 20 milliards. Eh bien! c'est la Banque de France qui les a payés. En effet, lorsqu'on regarde son bilan au 9 septembre, on constate que le portefeuille commercial et des effets publics est passé de 164 milliards à 183, et vous savez que lorsque la Banque de France avance de l'argent, ce n'est pas évidemment le Trésor qui demande des avances à la Banque de France, ce sont les commerçants et les industriels. Mais pour trouver les billets il faut bien que la « planche » fonctionne.

C'est donc bien une inflation déguisée et je voudrais, puisque je suis sur le sujet de cette indemnité de 2.500 francs et des salaires des employés et des ouvriers, souligner la situation invraisemblable dans laquelle cette indemnité, décidée rapidement, a mis les cadres et les hauts employés des administrations et de l'industrie.

Si l'on avait appliqué ces théories-là depuis 1935, on en arriverait à ce résultat, puisqu'on ne respecte pas la hiérarchie, qu'aujourd'hui le salaire minimum d'un manoeuvre serait supérieur au traitement d'un directeur général.

Dans votre article premier, vous vouliez imposer les salaires supérieurs à 400.000 francs. Cela a été supprimé heureusement par notre commission des finances; c'était un moyen de fermer encore plus l'éventail des salaires et de sacrifier les cadres.

Vous demandiez, dites-vous, 11 milliards à l'automobile. Or, d'après le calcul que nous avons tous reçu de l'Union routière de France, ce serait 63 milliards. Ce chiffre est peut-être exagéré. Mais enfin, entre 11 milliards que vous demandez et 63 milliards que vous allez obtenir, la marge est vraiment substantielle.

Echanger la carte grise contre une carte rose, qu'est-ce que c'est? C'est imposer un instrument de travail. Vous imposez le propriétaire du taxi; vous imposez le médecin; vous imposez les voyageurs et représentants de commerce pour lesquels la voiture automobile est un instrument de travail. Alors, si vous n'avez pas suffisamment d'imagination pour trouver des impositions supplémentaires, on pourrait peut-être ajouter la chaudière à vapeur des usines, les compteurs électriques de courant force, car c'est très exactement la même chose qu'une voiture automobile pour un chauffeur de taxi, pour un représentant de commerce. C'est certainement un bon moyen d'accroître la production!!!

En vérité, vous êtes parti de cette vieille idée que la voiture automobile est un objet de luxe et c'est avec ces pauvres moyens que vous voulez sauver aujourd'hui le pays?

Pour terminer, monsieur le ministre, je voudrais vous livrer une petite image qui m'a été fournie par un des mes amis. J'ai l'impression que la France est une grande maison sinistrée, que dans cette maison il y a un géral qui va voir les locataires. On est en hiver, ils ont froid et ils demandent tous les jours un peu plus de charbon pour mettre dans le poêle qui des chauffe. Seulement, le géral a oublié

de remettre les carreaux qui sont cassés ! (Applaudissements sur quelques bancs au centre et à droite.)

**M. le président.** La parole est à M. Laffargue.

**M. Laffargue.** Mesdames, messieurs, terminant votre discours à l'Assemblée nationale, vous disiez, monsieur le président du conseil, et je vous en félicite, que vous avez cessé d'être l'homme d'un parti et que vous étiez devenu l'homme d'un gouvernement. Ceci autorise vos amis à quitter cette amitié déferente qui vous a toujours entouré pour user du droit de critique qui reste encore un des rares et exceptionnels apanages de quelques démocraties à travers le monde.

Depuis la Libération, nous sommes à la recherche d'un palier, ou plutôt nous avons essayé plusieurs paliers, et nous avons constaté que chaque fois que nous en quittons un, la chute au second niveau se faisait non pas en progression arithmétique, mais en progression géométrique. Le dernier palier quitté, vous vous êtes trouvé, par une fatalité des choses, à un nouveau palier où les problèmes avaient revêtu un singulier caractère d'acuité.

Je dois vous donner acte que vous étiez placé entre deux murs, un mur sur lequel était écrit : impossibilité d'emprunter et un deuxième sur lequel étaient affichés les engagements solennels pris par la France de ne pas faire d'inflation, ni sous la forme des avances, ni sous la forme de la presse à billets.

Désormais, il vous restait deux routes à suivre : la route de la fiscalité ou celle des économies.

Vous avez fait votre premier chemin sur la route de la fiscalité parce que c'était une nécessité urgente de l'heure, parce que j'attends que, dans cette Assemblée, on me dise comment, immédiatement, pour éviter que joue le mécanisme de l'inflation, on peut faire autrement. Seulement, je vous dis que cette route est mauvaise pour deux raisons.

D'abord elle est étroite, parce que les grandes avenues appartiennent désormais à l'Etat, parce que c'est le secteur nationalisé qui représente 25 p. 100 des activités mêmes de la nation, que le contribuable se meurt sur une route difficile et que l'on y rencontre toujours les mêmes qui, comme à Verdun, vont faire la relève porta sur leurs épaules le poids terrible de la fiscalité. (Applaudissements sur divers bancs à gauche et à droite.)

Elle est compliquée également parce que je voudrais dire, ici, à la décharge de notre Gouvernement, que la fiscalité manque toujours de génie. Elle manque de génie dans les pays capitalistes, elle en manque aussi dans les pays socialistes et cela va singulièrement me consoler.

J'ai sous les yeux le budget de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et je voudrais vous dire, sans aucune espèce de critique d'ailleurs, que j'ai constaté qu'elle a demandé à l'impôt indirect l'essentiel de sa fiscalité et qu'elle l'a accru à une allure un tantinet vertigineuse.

Pour le budget de 1946, qui était de 307 milliards de roubles, elle demandait 123 milliards à l'impôt indirect. Mais, pour le budget de 1948, qui est de 388 milliards de roubles, elle demande 280 milliards de roubles à l'impôt indirect, et cet impôt frappe, sans exception, la totalité des biens de consommation, y compris le pain et y compris la viande.

Cela vous montre combien les gouvernements se déchirent sur la route difficile de la fiscalité.

Alors, délibérément, il faut prendre la seconde, parce que la seconde est meil-

leure et parce que nous en révoons depuis longtemps : c'est la route de l'économie.

Pour ma part, je voudrais vous féliciter d'avoir commencé à l'inaugurer, mais je ne voudrais pas que ce soit dans les mots, je voudrais que cela soit dans les faits. Je vous avoue — et je l'ai dit à votre sympathique secrétaire d'Etat au budget qui a siégé longtemps parmi nous — que je n'aime pas beaucoup les chiffres et la façon dont on les présente.

Dire que la commission de la hache a supprimé tant de fonctionnaires, dire que la commission de la guillotine en a liquidé tant, cela ne me suffit pas ; je voudrais des certitudes, car je sais que la hache était émoussée, la guillotine un peu sèche et que tous les morts qu'on a laissés sur le terrain ne sont pas morts définitivement.

Je voudrais mieux, je préférerais qu'on me dise quels sont les services que vous avez supprimés, quelle politique vous avez inaugurée, sur le plan national, sur le plan départemental, sur le plan communal, va mettre un terme à cette série insensée de tâches que l'Etat a assumées sans pouvoir en mener aucune jusqu'au bout. C'est, je vous en supplie, l'ensemble d'une politique de gigantisme qu'il faut reviser. Là est le remède.

Il faut également repenser de toute urgence toute la vieille machine de l'Etat. Je me rappelle que M. Vieljeux et moi-même avons demandé à la commission des finances qu'on fasse appel pour cette besogne aux gens qui sont les spécialistes de l'organisation. Considérez le grand phénomène américain. Ce phénomène de la guerre comme ce phénomène de la paix n'est pas tellement le résultat d'une race, du machinisme, il est par-dessus tout le résultat d'une immense et remarquable organisation. L'Amérique a passé l'ère du machinisme et est entrée dans l'ère de l'organisation. C'est la nouvelle méthode qu'il faut introduire dans le mécanisme du fonctionnement de l'Etat. (Très bien !)

Et puis, il faudra dans cette tâche des économies, je m'excuse d'enfoncer lentement mais sûrement ce clou, penser au secteur nationalisé. Je reprendrai, parce que c'est nécessaire, l'argumentation que je développais, il y a quelques jours, à cette tribune en toute objectivité.

Ce secteur se compose de trois parties. Il y a une partie que j'appellerai le secteur privé, que vous avez nationalisé. Vous l'avez fait pour des raisons morales. Je ne reviens pas sur les choses antérieurement faites. Mais il faut rendre à ce secteur sa place dans un régime de libre concurrence. Il ne faut pas que l'Etat ait pour lui des sollicitudes contre les intérêts des autres contribuables. Il faut dire aux sociétés privées nationalisées : aucune intervention de l'Etat, d'aucune sorte ; si vous faites des bénéfices, nous vous saluons avec allégresse, vous serez l'aube d'un nouveau régime ; si par hasard vous êtes en déficit, nous vous rendrons au droit commun avec la sanction simple et banale de la faillite. (Applaudissements sur quelques bancs à gauche.)

Il faut, je vous en supplie, pour l'intérêt immédiat de ce pays, s'attaquer à un secteur qui s'appelle le secteur nationalisé des usines d'armement qui, depuis la Libération, n'a cessé de nous donner des scandales et des mécomptes, qui aboutit à cet étrange paradoxe qu'il produit des avions dont une autre société nationalisée, qui s'appelle Air France, ne veut plus sur ses aérodomes, et des moteurs dont elle ne veut plus sur ses avions, qui aboutit à ce fait que les prototypes que l'on sort percutent au sol et que, même

s'ils volaient, ils seraient tellement en retard sur la technique mondiale que nous avons la sensation de gaspiller un potentiel de matériel et de techniciens qui, utilisé ailleurs, par exemple pour la fabrication de tracteurs agricoles, eût donné à l'agriculture française une autre face que celle qu'elle a aujourd'hui.

Il faudra ensuite s'attaquer à la partie la plus importante, à celle que la nation a adoptée et dont elle ne peut plus se débarrasser. C'est le secteur qui commande toute l'énergie, qui ordonne tous les prix de revient, le secteur des houillères, le secteur du gaz et le secteur de l'électricité. Je voudrais bien, je vous en prie, qu'on nous fasse grâce ici de tous les slogans qui ont couru le pays et des chants de triomphe qu'on a accumulés.

Il faut dire à la classe ouvrière, à chacun, la vérité. Cela ne choquera personne. Ce sont des vérités d'évidence. Une grande nation a le droit de les connaître.

Je vais citer des chiffres. Pour augmenter de 13 p. 100 par rapport à 1938, pendant la période la plus favorable de 1948, la moyenne de la production, qu'a-t-il fallu faire ? Il a fallu accroître d'un cinquième la durée du travail hebdomadaire, qui est de six jours au lieu de cinq, avec la même durée pour les postes de travail au fond, qui est de 7 heures 45 dans tous les bassins.

Deuxièmement, il a fallu augmenter de 36 p. 100 l'effectif occupé au fond, et de 4 p. 100 l'effectif utilisé à la surface.

Troisièmement, il a fallu sacrifier la quantité à la qualité : 22 p. 100 de teneur de cendres au lieu de 10 p. 100. Et la dernière commission d'enquête constate que le rendement moyen journalier du personnel au fond est encore à moins de 80 p. 100 de celui de 1938, et à 95 p. 100 du chiffre du premier trimestre de 1944, où nous étions sous la loi de l'occupant.

Je laisse parler ce contrôleur d'Etat qui, dans son rapport, indique ceci qui corrobore étrangement le témoignage d'observateurs étrangers :

« Le mauvais climat politique et social et la carence de l'autorité ont compromis et pratiquement annihilé les résultats des efforts d'outillage et de reconstruction auxquels 26 milliards de francs ont été consacrés l'an dernier.

« Les houillères nationalisées, particulièrement celles du Nord et du Pas-de-Calais, sont devenues le champ clos de luttes politiques. Une amélioration de climat pourrait entraîner une hausse immédiate de 100 kilogrammes pour le rendement. »

Je m'excuse si je m'attaque à ce secteur ; ce n'est point par une sorte de sadisme ni par doctrine préconçue, c'est parce que vous êtes rendus à l'époque des échecs. Elles sont terribles.

Le secteur nationalisé, par le fait même de sa gestion, est dans l'incapacité d'emprunter et, dans le même temps, il demande à la nation de faire un effort de rééquipement formidable qui, pour le deuxième semestre de cette année, se chiffrera par 120 milliards.

Il y a des choses qu'il faut dire dans une assemblée. Quand vous dépensez dans une année 60 milliards pour les barages, pour faire 2 milliards de kilowatts supplémentaires, comme il faut que vous en fassiez vingt, c'est dix ans d'un effort semblable que vous avez à assumer.

Vous choisirez : ou bien vous demanderez à l'intérieur de ces entreprises des économies, ou bien vous ferez peser sur le contribuable ou l'épargne forcée de ce pays une charge qui rapidement s'avèrera intolérable.

Dans le domaine des économies, je vous demanderais de penser à un des éléments qui ne participent pas le plus directement au budget, mais qui y participe singulièrement de façon indirecte, j'ai nommé la sécurité sociale.

Je voudrais m'en expliquer loyalement et clairement. Personne dans cette assemblée ne pense que la sécurité sociale n'est pas une chose indispensable; elle marque dans le progrès humain une étape qu'à aucun prix nous ne voulons supprimer. Mais chacun a également le sentiment qu'elle vivra de ce que j'appellerai son équilibre et qu'elle mourra de ce que j'appellerai son déséquilibre.

Je voudrais demander de considérer que dans tous les prix de revient du charbon, du gaz, de l'électricité, des différents services les charges de la sécurité sociale sont incluses. Dans la mesure où ces charges sont utiles, où elles représentent par exemple les allocations familiales, je suis d'accord. Dans la mesure où elles représentent la maladie à long terme, qui est la véritable sécurité, je suis encore d'accord.

Mais dans la mesure — et vous le savez bien — où elle finance les gripes et les rhumes de cerveau qui apparaissent régulièrement au début des vacances et à la fin des vacances (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre et à droite*), quand elle est l'élément essentiel de l'absentéisme à l'intérieur de ce pays, je dis que c'est la doctrine qui consiste à faire payer par l'effort des bons travailleurs la déchéance des mauvais. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je pense également qu'il faudrait renforcer le contrôle. Si je suis heureux de voir s'installer à travers le territoire des pouponnières, des sanatoria, il m'ennuierait que l'on dise de cet organisme que cette belle dame est devenue, comme elle est en train de le faire, la première châteline de France.

Mettre fin au déficit budgétaire et aux hémorragies des trésoreries, c'est la condition nécessaire pour aborder le problème des salaires et des prix parce que, monsieur le président du conseil, vous n'aborderiez le problème des salaires et des prix que dans la mesure très exacte où vous aurez une monnaie. Le drame de ce pays ne s'étend pas seulement sur cette période, il est beaucoup plus vieux que cela.

A part un bref intervalle qu'a honoré M. Poincaré, depuis 1914 nous avons cessé d'avoir une monnaie qui, comme le mètre, ait une valeur constante, comme le gramme un poids constant, qui donne, comme l'a fort bien dit Jean-Baptiste Say, au vendeur qui la reçoit la conviction que la valeur qui est en elle égale la valeur de la marchandise qu'il a vendue.

C'est une gageure que de vouloir ordonner les prix quand on n'a pas de monnaie pour les apprécier. C'est l'absence de monnaie qui pèse le plus lourdement sur le problème des prix et en particulier sur le problème des prix agricoles. Il est d'évidence que tous les agriculteurs qui vivent des produits saisonniers comme le bétail, le blé, hésitent à remettre leurs produits sur le marché pour conserver pendant une année une monnaie dont ils savent qu'elle va de déchéance en déchéance. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Je ne crois pas que ni le dirigisme, ni la liberté soient valables dans un régime où l'abandonne n'est pas revenue. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je crois qu'il faut délibérément, et je m'adresse à mes amis socialistes, faire un choix entre deux systèmes — et

il n'y en a que deux dans le monde en ce moment —: ou bien le système communiste intégral, total, avec ses répartitions, ses disciplines, ses polices, ses contraintes, ou un autre système qui s'appelle non point le libéralisme, mais le jeu de la libre concurrence. C'est au jeu de la libre concurrence qu'il faudra revenir; or la libre concurrence ne jouera pleinement que dans la mesure où vous aurez sur le marché des denrées en abondance.

**M. Chatagner.** La viande par exemple!

**M. Laffargue.** Oui, quand vous aurez sur le marché, mon cher collègue, des denrées en exceptionnelle abondance; et c'est justement du problème de la viande que je voudrais maintenant vous entretenir.

Il y a un aspect du problème que vous ignorez peut-être et qu'il ne faut pas oublier. Les guerres ont provoqué chez nous d'étranges brassages, brassages heureux de civilisations qui ont acclimaté les gens de la campagne au train de vie des gens villes. Instinctivement les campagnards ont voulu le suivre et la production de la viande, si elle est revenue au niveau de 1938, n'a pas suivi le rythme de la consommation de 1948 qui est infiniment supérieure. C'est justement parce que la production n'est pas suffisante que le régime de la libre concurrence est faussé. (*Mouvements divers à l'extrême gauche et à gauche.*)

Quand vous voulez porter remède à cet état de choses, quand vous voulez par l'abondance favoriser le régime de la libre concurrence, il faut se souvenir que, si la monnaie est une vertu, le travail est une panacée. Il faut penser à toutes les méthodes quelles qu'elles soient, méthodes de rendement, méthodes d'augmentation de l'horaire du travail partout où cela est possible pour accroître le rythme de production dans le pays.

Nous avons tous le souci, à quelque parti que nous appartenions, d'augmenter le standing de vie de la classe ouvrière. Pour nous, le standing de vie élevé de la classe ouvrière est la marque d'une civilisation. Toute notre ambition, c'est de voir les ouvriers français, si cela est possible, avoir demain cette allure de super-capitalistes des ouvriers de Ford dont les voitures, à la porte des usines, font l'émerveillement des visiteurs des Etats-Unis.

Pour élever le standing de vie de la classe ouvrière, il faut la nourrir, non point de slogans mais de réalités. La vérité c'est que, chaque fois que vous augmenterez nominalement le salaire des ouvriers sans avoir augmenté la production, vous vous serez livrés à l'opération la plus mortelle et la plus terrible de l'inflation. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche et à droite.*)

C'est tellement vrai que vous l'avez tenté sans succès dans le passé. L'une des expériences les plus terribles et les plus douloureuses de notre pays c'est, non cette comédie, mais cette tragi-comédie du Palais-Royal où l'on est venu dire au monde ouvrier que la production avait tellement augmenté qu'on pouvait augmenter les salaires de 25 p. 100 sans élever les prix. Le résultat, vous le connaissez, ce fut la première descente de palier véritable que nous avons connue depuis la libération. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Il faut augmenter, et ce sera peut-être nécessaire dans une certaine mesure, les salaires de la classe ouvrière, mais je dis au Gouvernement: si vous faites cette politique sans l'assortir d'une politique de la production, vous aurez encore entretenu dans le pays une singulière illu-

Voyez-vous, mesdames et messieurs, tous les problèmes se tiennent. Diminution des charges de la nation, augmentation de la production, c'est-à-dire augmentation du revenu national, l'espace entre ces deux termes marquant la place disponible pour l'épargne de ce pays. Vous ne referez ce pays que lorsque vous aurez refait une épargne, non point une épargne anonyme et honteuse, épargne de spéculation des gens qui achètent de l'or, qui achètent des stocks de marchandises ou qui les camouflent, mais l'épargne d'un pays qui a retrouvé la route de la grandeur et de la lumière.

Pour faire cela — vous pouvez le faire, nous pouvons tous le faire — il faudrait peut-être abandonner certains des climats qui ont été les nôtres. Il y a des thèmes économiques qui sont des thèmes d'économie pure, que les uns et les autres nous avons changés en thèses politiques, et parce que c'était des thèses politiques, même lorsque l'échec était à la porte, nous n'avons pas abandonné les thèmes pour ne pas abandonner les thèses.

Il faut raisonner en homme sain et s'imaginer que c'est le sort de la France qui est en jeu. Les tâches qui nous attendent sont immenses. Ce n'est pas, comme certains le pensent banalement, de refaire un budget ou une trésorerie qu'il s'agit, c'est de refaire un pays avec des maisons, de le rééquiper avec de l'outillage. Le standing de vie de 1938, le standing de production de 1938, c'est une infinie dérision. Depuis 1938, pendant que nous piétinions dans nos luttes stériles de partis, le monde a bougé, il est parti sur la grande route. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

Je vous ai déjà dit: prenez-y garde, il ne s'agit pas de prononcer les mots de grandeur, il faut les vouloir. Il est des absences qui finissent par devenir des démissions.

Monsieur le président du conseil, c'est parce que j'ai le sentiment que vous le savez, c'est parce que j'ai l'impression que vous êtes beaucoup plus près des réalités que des exégèses et que vous voulez suivre la route du courage, que mes amis et moi sommes décidés à vous barrer définitivement la route de la facilité. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre et à droite.*)

*Plusieurs voix.* Suspension! A vingt-deux heures!

**M. le président.** J'entends demander une suspension de séance.

L'Assemblée acceptera sans doute d'interrompre ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures dix minutes, sous la présidence de Mme Gilberte Pierre-Brossolette.*)

#### PRESIDENCE

DE Mme GILBERTE PIERRE-BROSSOLETTE

vice-président.

**Mme le président.** La séance est reprise.

Nous reprenons la discussion du projet de loi portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagements de certains impôts.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Longchambon, au nom de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

**M. Longchambon, au nom de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.** Mesdames, messieurs, votre commission des affaires économiques, des douanes et des

conventions commerciales a pris, vous le savez, l'habitude de se saisir pour avis des projets même d'allure purement financière.

Elle a eu ainsi maintes fois l'occasion d'exposer son point de vue sur des dispositions financières venant soit du Gouvernement, soit d'initiative parlementaire. Elle le fait une fois de plus et m'a donné mission d'exposer son opinion, au nom de sa majorité, sur ce projet de loi portant création de ressources nouvelles destinées, sinon à rétablir la situation économique du pays, du moins, dit-on, à sauver le franc.

Je dois dire que j'éprouve quelque hésitation à redire ici — car ce ne sera que redire — les principes que cette commission, suivie très souvent par l'ensemble du Conseil, a plaidé depuis près de deux ans au sein de cette Assemblée, chaque fois que s'est posé ce problème du rétablissement de l'économie du pays.

Elle a examiné ce projet, sachant qu'il est conditionné par un impératif rigoureux dont elle tient compte. Certes, nous savons que ce Gouvernement, qui prend possession du pouvoir, est dans l'obligation absolue de trouver 80 milliards de francs de ressources nouvelles.

C'est là comme une note à payer pour une politique qui remonte à des dates déjà anciennes. Certes, elle n'a pas été très surprise que les dispositions de ce projet soient d'ordre purement financier, d'ordre purement fiscal plus exactement, et se contentent de majorer par les voies les plus simples, les plus banales — et c'est peut-être dans une certaine mesure leur mérite — des impôts existants en vue de fournir à la trésorerie, dans les trois mois qui viennent, les ressources qui lui manquent.

Cependant, la commission des affaires économiques ne pouvait pas ne pas s'inquiéter des répercussions d'une telle fiscalité à l'égard de la vie économique du pays. On nous dit que ce projet est destiné à sauver le franc menacé.

Oui le franc est menacé, mais nous ne pouvons penser que des mesures d'ordre purement fiscal, accroissant les charges de la production et les accroissant d'une façon uniforme, sans aucune nuance, sans aucune discrimination, puissent véritablement sauver le franc.

Elles sont de nature à apporter au Trésor des ressources qui lui manquent.

Mais on doit examiner si une telle opération ne compliquera pas, demain, la tâche du Trésor, si le trou ainsi comblé par ces procédés ne se retrouvera pas demain encore plus profond, encore plus difficile à remplir.

Nous pensons, en effet, qu'une telle politique fiscale, surtout assortie, monsieur le président du Conseil, de la politique de crédit appliquée depuis peu de temps, politique du crédit qui, depuis la libération, n'a jamais été aussi serrée, aussi brutale, aura inexorablement des conséquences graves.

Ces deux mesures conjointes risquent d'asphyxier l'économie de ce pays. C'est le dilemme devant lequel chaque gouvernement se trouve: soit d'agir par des mesures purement monétaires, purement fiscales, et risquer d'écraser l'économie du pays, soit de faire en faveur de cette économie une politique de soutien, une politique d'investissements, une politique de crédit large et risquer de mettre en péril la monnaie.

Nous pensons — et c'est une thèse que la commission des affaires économiques a constamment plaidée ici — que c'est par une juste mesure, par un juste équilibre entre ces deux actions, action fiscale et

action sur la réalité économique, action monétaire et action sur le rendement des activités, que l'économie du pays peut à la longue être remise en état rentable.

La commission des affaires économiques l'a dit ici très souvent: pour sauver le franc, il faut, selon elle, accroître la productivité du pays, accroître le rendement du travail, abaisser les prix de revient par l'accroissement de la productivité. La dévaluation du franc est due à la baisse de productivité du travail. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre et à droite.*)

La hausse des prix est due à la baisse de la productivité du travail. La ruine de ce pays sera due à la baisse de productivité du travail si on la laisse se prolonger.

Je prends un exemple. Il n'est pas très pour des raisons politiques, je le montrerais tout à l'heure.

On l'a déjà évoqué: c'est celui des Charbonnages de France qui fournissent à l'activité économique du pays 50 millions de tonnes de charbon par an, c'est-à-dire une production égale à celle de 1938. Nous nous sommes félicités d'avoir retrouvé assez vite ce niveau de production.

Je n'insiste pas sur le fait de savoir s'il y a un peu plus de cendres qu'avant guerre. C'est peu de chose vis-à-vis de la constatation que l'on doit faire et qui est la suivante: en 1947 — année pour laquelle nous avons les statistiques complètes —, cette même production qu'en 1938 a été obtenue moyennant 167 heures de travail contre 100 en 1938. C'est une baisse de productivité, dont je ne veux pas en cet instant chercher les causes, de 40 p. 100 par rapport à 1938. Si une même baisse de productivité intervenait dans tous les secteurs économiques, quelle en serait la conséquence inexorable?

Elle serait l'abaissement du standard de vie du pays de 40, puis le lendemain de 50 et le surlendemain de 60 p. 100, et cela quel que soit le régime politique auquel nous serions soumis, car c'est une loi physique, indépendante de toutes les conceptions politiques que l'on peut avoir.

Augmentation de la productivité, augmentation du rendement, c'est à cela qu'il faut tendre.

Un homme, entré récemment dans l'Histoire, le général Leclerc, disait à son état-major, au moment de débarquer sur le sol français: « Pour réussir quelque chose dans la vie, il faut être obsédé par le but que l'on veut atteindre! »

Il faut que le Gouvernement soit obsédé par le but à atteindre, à savoir le relèvement de la productivité du travail dans ce pays.

J'ai dit qu'en choisissant pour exemple le cas des Charbonnages de France je n'avais pas fait un choix à fins politiques. Je le prouverai immédiatement en disant que la productivité d'un autre service public, la S. N. C. F., pendant cette même année 1947 ayant été de 126 p. 100 par rapport à 1938, elle a été supérieure d'un quart à celle de 1938.

Cela prouve qu'il ne s'agit pas en cette matière d'un principe absolu de nationalisation ou de non-nationalisation, mais tout simplement de questions techniques d'organisation, de questions d'autorité dans le commandement, d'ordre dans le travail. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*) de questions d'administration sage des activités de ce pays. C'est une action de cette nature que nous voudrions voir exercer par le Gouvernement qui est présent devant nous.

Nous savons que ce projet ne constitue pas tout son plan, ne résume pas toutes ses pensées, n'exprime pas toute

sa volonté. Nous l'admettons avant même qu'il ne nous l'ai dit. Nous voulons espérer qu'il exercera demain cette action d'ensemble qui doit porter à la fois sur tous les termes du problème.

On a beaucoup parlé, depuis quelque temps, des cercles vicieux: cercle monétaire, des salaires et des prix, cercle vicieux des réalités économiques, prix de revient trop élevé, impossibilité d'épargner pour investir, d'où baisse de la production et hausse des prix. Il y a tout de même une technique de principe pour briser un cercle vicieux: c'est de porter tous ses efforts simultanément sur tous les termes du cercle. Si l'on agit sur un seul terme, par définition on renforce tous les autres. Si l'on agit simultanément sur tous, on arrive à briser l'enchaînement dont on était prisonnier et victime.

L'ensemble des termes du problème, cela veut dire une politique d'ensemble, cohérente et ferme, ayant pour but, je le répète, d'améliorer la productivité du travail.

Des économies dans les administrations? Oui, mais pas par la voie de la guillotine.

Peu importe, en face du déficit devant lequel nous nous trouvons, que l'on économise 1 ou 2 milliards en supprimant 50.000 ou 100.000 fonctionnaires!

Si demain, par exemple, le rendement des mines de charbon était relevé de 60 à 100 p. 100, peu importerait que cela soit obtenu par une augmentation de 5.000 hommes dans les effectifs. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*) Le résultat resterait magnifiquement bénéficiaire pour la nation.

Si les administrations de ce pays, au lieu d'être, comme elles le sont malheureusement trop souvent pour le producteur, des entraves, des freins par manque d'autorité et de discipline, par manque de gouvernement. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) devenaient une aide efficace, un soutien pour ceux qui veulent travailler, peu importerait que l'on soit amené à augmenter légèrement le nombre des fonctionnaires!

Ce n'est pas par le renvoi d'un certain nombre d'agents des services publics que le problème essentiel se résoudra. C'est par la remise en ordre du travail, par la restitution du sentiment des valeurs véritables, par le salaire, l'autorité, la considération proportionnés aux services rendus, par une méthode opposée à celle que nous voyons actuellement trop souvent régner et qui nivelle le sort de l'individu travailleur et consciencieux sur celui du paresseux ou de l'incapable.

Et cela est vrai aussi bien pour les services privés que pour les services publics.

Augmenter la productivité c'est aussi un problème d'investissement judicieux à effectuer. Il a été évoqué hier encore, dans cette assemblée. Le président de votre commission a exposé le sentiment de cette dernière à ce sujet, sur lequel il est par suite inutile que je revienne.

Mais la politique fiscale est également un des moyens d'intervenir sur la productivité d'un pays et c'est aujourd'hui une nouvelle occasion d'en parler. Ce n'est pas le seul, mais c'en est un. C'est un des plus vieux moyens de gouverner, c'est un des plus vieux moyens d'orienter l'économie d'un pays.

Une politique fiscale qui tendrait à soutenir, à aider ceux qui font des efforts pour accroître véritablement la productivité de leurs activités économiques, qui tendrait à les distinguer, à les différencier de ceux qui ne font aucun effort, de ceux qui ne prennent aucune peine, de ceux qui sont une charge pour l'économie, une



telle politique serait fort utile. Une politique fiscale qui tendrait à éliminer du circuit économique l'immense foule des parasites qui l'encombrent et l'alourdissent d'une façon épouvantable, cette politique fiscale pourrait être utile dirigée ou non dirigée. Je crois l'avoir dit déjà, une fois ici, à cette tribune: gouverner, c'est tenir un gouvernail, et tenir un gouvernail, c'est diriger le navire dans une certaine direction. Faisons-le par cette méthode synthétique et d'ensemble que constituait autrefois et la politique fiscale et les droits de douane, qui favorisaient telle production, tel équipement, telles exportations ou importations.

C'est l'absence de toute ébauche d'une telle politique dans ce projet si sommaire que nous avons regrettée et c'est pour cela que, fût-ce à titre symbolique de l'action qu'elle a menée pendant un an et demi au sein de cette assemblée, votre commission des affaires économiques a décidé de déposer deux amendements à ce projet de loi: l'un rappelant qu'elle a toujours souhaité que l'action de l'Etat soit différenciée à l'égard des éléments économiques du pays selon l'effort qu'ils font eux-mêmes pour améliorer leur production, pour augmenter leur productivité, pour abaisser leurs prix de revient; l'autre pour rappeler que cette commission a toujours plaidé qu'un des très grands secteurs de l'activité économique de ce pays, le secteur commercial, le secteur intermédiaire, devait être allégé d'un certain nombre d'éléments inutiles, que nous étions lourdement suréquipés dans ce domaine. C'est pour rappeler le désir et la volonté que ce Conseil a maintes fois manifestés de voir ramené à de plus justes proportions ce secteur qui devient, par son ampleur, véritablement parasitaire, que la commission des affaires économiques a déposé ce second amendement.

Sous réserve de ces deux amendements, la commission des affaires économiques invite le conseil de la République à voter le projet de loi qui nous est soumis, à voter une fois de plus une mesure de salut public dont, elle le dit franchement, elle n'attend pas la solution des difficultés qui assaillent le pays, mais dont elle reconnaît la triste nécessité due à des causes antérieures. Elle nous demande de le voter comme une mesure de salut public dans l'espoir que le gouvernement qui nous l'a présenté sera un gouvernement de salut public et qu'au sein de la majorité composite qui le constitue se rejoindront les éléments qui veulent véritablement sauver l'économie de ce pays, tout en conservant la notion de démocratie et de liberté humaine à laquelle nous sommes attachés.

C'est dans cet espoir déjà bien souvent déçu, mais hors duquel il n'est pas de salut, que votre commission des affaires économiques vous demande de voter ce projet. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

**Mme le président.** La parole est à Mme Mariette Brion.

**Mme Mariette Brion.** Mesdames, messieurs, nous pensons ici comme à l'Assemblée nationale qu'il est nécessaire de faire entendre la voix des femmes de notre pays. Elles qui ont leur maison, leur foyer, qui se débattent dans d'énormes difficultés pour arriver à équilibrer leur budget, pourraient vous donner de sages conseils si vous vouliez les écouter, monsieur le président du conseil.

Les femmes de France ont su faire tous les sacrifices pour que notre pays soit libéré de l'envahisseur, même celui de leur vie; elles savent se priver et elles

l'ont fait pour envoyer des colis à leur fils, à leur mari, à leur père qui était prisonnier. Elles continuent à se priver pour donner du pain à leurs enfants.

Elles ont su participer à la renaissance de la France, mais, en travaillant, elles veulent voir se réaliser ce qu'elles attendent depuis longtemps: le bien-être de leur famille.

Les familles françaises sont devant une grande misère et, de cette situation, c'est la femme, la mère de famille qui est la plus touchée, car c'est elle qui, par son rôle, est en contact direct, en lutte constante avec les difficultés de la vie. Depuis des mois, ses soucis augmentent avec l'augmentation incessante du coût de la vie. Depuis des mois, ses soucis sont grands.

Dans nos permanences, dans notre courrier, nous percevons l'écho douloureux de cette détresse. Le bon sens des femmes se révolte devant les injustices criantes. Combien de mamans n'ont pu envoyer leurs petits seulement quelques semaines à l'air pur? Mesurez-vous leurs soucis actuellement, à la veille de la rentrée des classes et au seuil de l'hiver? Il faudrait donner aux mamans la possibilité d'acheter les tabliers, les galoches, de faire entrer le charbon.

Mesdames, messieurs, vous ne pouvez ignorer la grande misère des foyers ouvriers et, de quelque parti que vous soyez, vous ne pouvez ignorer le mécontentement qui règne chez les femmes. Les 2.500 francs que vous avez octroyés, et encore pas à tout le monde, cela ne va pas bien loin, cela ne compense pas les hausses multiples qui ont eu lieu.

La détresse des vieux est encore plus poignante. Une femme m'écrivait: « J'ai élevé cinq enfants, je suis sans ressources, puisque j'ai la retraite des vieux. Malgré cela, on me menace parce que je n'ai pas payé les cotisations pour les allocations familiales agricoles. J'en avais pourtant demandé l'exonération, mais je n'y ai pas droit parce que, avec mon mari, nous ne totalisons pas encore cent trente ans. »

Des exemples, nous pourrions en citer à l'infini. Chacun de nous, chacun de vous en a. J'ai toujours le cœur serré quand j'entends ces pauvres gens qui, bien souvent, ont travaillé toute une vie et veulent encore travailler.

Une vieille femme, qui se trouvait à l'aise il y a une vingtaine d'années, me disait: « J'ai économisé sou par sou, en me privant de distractions, pour avoir mes vieux jours assurés. Maintenant, je cherche du travail. Mais je suis trop vieille. Alors faut-il mourir? » Et à ces vieux, maintenant, on refuse la dernière consolation d'une cigarette, avec l'augmentation du prix du tabac.

Vous ne pouvez fermer les yeux devant tant de détresse; et il est horrible de penser que des gens, pour vivre attendent les déchets des halles ou vont chercher des rognures chez le boucher. Il est pénible aussi de voir des enfants chétifs regarder avec envie les devantures des magasins bien garnis.

Comment les femmes seraient-elles satisfaites de votre Gouvernement qui n'a rien inventé de nouveau, qui continue la politique qui a été menée par les gouvernements successifs Mayer, Blum, Marie, Schuman? Comment les femmes ne seraient-elles pas outrées de voir qu'à côté de leur misère s'étale le luxe d'une poignée de privilégiés (*Applaudissements à l'extrême gauche*) qui, en un soir, dans les boîtes de nuit, dépensent ce que gagne un ouvrier en un mois? Comment les femmes ne seraient-elles pas outrées de voir que certains dépensent pour leur chien ce qu'une maman,

avec ses maigres ressources, peut acheter pour son enfant? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Aussi protestent-elles sur les marchés; elles se groupent, elles rassemblent les signatures des autres femmes et, croyant les faire taire, votre gouvernement, au lieu d'examiner les moyens de répondre à leurs soucis, trouve plus simple de les arrêter comme de vulgaires malfaiteurs.

Dimanche, sur un marché du 19<sup>e</sup> arrondissement, cinq femmes qui, tout simplement, engageaient les mères de famille à protester contre vos projets, ont été emmenées et gardées plusieurs heures au commissariat de police.

Pensez-vous, par de telles mesures, les faire taire? Vos policiers n'hésitent même pas à bousculer les élèves.

Vos projets financiers, quoi que vous en disiez, auront des répercussions sur le coût de la vie. Nous avons l'expérience des décrets de novembre dernier. Nous nous souvenons que l'augmentation des transports a permis l'augmentation du coût de la vie, qui n'a jamais cessé de monter.

L'augmentation du tabac, ce n'est pas une mesure populaire. Vous allez priver les travailleurs, et plus particulièrement ceux qui sont économiquement faibles, d'un plaisir.

L'augmentation des tarifs postaux, qui touche-t-elle? Toujours les mêmes. Vous allez priver les familles du plaisir d'être en liaison avec les êtres chers. Vous touchez encore les vieux parents, et plus particulièrement les mamans, car vous n'avez pas accordé la franchise militaire pour les soldats.

L'augmentation du prix des colis va également priver les mamans de la joie d'apporter quelques adoucissements à l'ordinaire de leurs soldats.

Ce qui exaspère les femmes, c'est qu'elles savent qu'il est possible de faire une autre politique et que c'est toujours sur les mêmes, sur les petites gens, que vous vous acharnez.

Qui peut se payer du luxe? Ce sont ceux qui ont fait d'immenses bénéfices, ce sont ceux qui sont dans ces grosses sociétés qui, en un semestre, ont fait 420 milliards de bénéfices, ceux qui continuent à en faire et qui font monter les prix, comme les trafiquants, les chevallards (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) qui font monter le prix de la viande, et que vous tolérez très bien, d'ailleurs; qui empêchent les travailleurs d'avoir sur leur table de la viande parce qu'elle est à un prix inabordable.

A l'Assemblée nationale, notre amie Rose Guérin citait les bénéfices scandaleux que font chaque jour les mandataires des Halles et a indiqué que chaque chargé de mandataire rapportait un demi-million de bénéfices nets.

Les femmes en ont assez; elles ne peuvent plus vivre de promesses, elles réclament autre chose que des discours à la radio; elles veulent tout de suite 350 grammes de pain et de bonne qualité. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il a été ici même démontré qu'il était possible de donner cette satisfaction aux femmes. Elles veulent aussi avoir davantage de beurre, davantage de sucre; elles ne veulent pas qu'on nourrisse les Allemands, elles ne veulent pas non plus qu'on fasse des stocks pour préparer une nouvelle guerre. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Elles veulent le relèvement du minimum vital et l'échelle mobile des salaires. Elles veulent l'aménagement de la retraite des vieux. En un mot, elles veulent pouvoir nourrir leurs familles.

Oh! je sais. Vous allez me dire que ce n'est pas possible. Les femmes de France répondent que c'est possible; elles en ont assez de constater que ce sont toujours les mêmes qui payent. Imposez donc les contribuables sur leur fortune, faites payer les trafiquants, faites des économies sur les crédits militaires, où vous trouveriez peut-être les 80 milliards qui vous manquent, au lieu de les prendre sur la santé publique et la reconstruction. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Pour cela, il faut faire une autre politique.

Mesdames, messieurs, nous vous demandons d'écouter la voix des femmes de France. Quant à nous, communistes, c'est dans l'intérêt des familles françaises et de la France entière que nous voterons contre les projets financiers. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Mme le président. La parole est à M. Janton.

M. Janton. Mesdames, messieurs, c'est une lourde tâche que de faire ici, à propos du projet qui nous est proposé, la revue de la situation économique et financière de notre pays et d'examiner les raisons pour lesquelles le Gouvernement a dû le soumettre à notre approbation.

Le problème se résume en quelques mots. Il s'agit pour l'Etat de trouver 80 milliards de recettes nouvelles pour équilibrer son budget et de faire face aux dépenses inévitables au dernier trimestre de l'année 1948.

Ce projet, nous ne voulons pas, dès maintenant, le discuter en détail. Les différents articles qui le composent comportent trop de recettes disparates pour qu'il puisse en être fait une revue d'ensemble, et c'est sur chacun des articles que nous aurons à dire ce que nous en pensons.

Il n'a pas manqué à cette tribune, depuis ce soir, de critiques zélés qui sont venus nous dire que les difficultés présentes sont la conséquence de la politique désastreuse suivie par les différents gouvernements qui se sont succédés durant ces dernières années et particulièrement au cours des premiers mois de l'année 1948.

On nous a dit que le résultat devant lequel nous nous trouvons était inévitable, qu'il était la conclusion fatale de la politique suivie pendant les six premiers mois de cette année par le gouvernement de M. Robert Schuman et de son ministre des finances, M. René Mayer.

Il ne m'appartient pas, n'étant pas lié par la solidarité ministérielle, même celle qui unit le Gouvernement présent avec les gouvernements passés, de faire ici l'apologie de la politique financière et économique du gouvernement de M. Robert Schuman.

Mais il faut être juste, et il est indispensable de relever ce que j'oserai appeler certaines exagérations et certaines interprétations qui pourraient, en ne montrant qu'une face de la réalité, devenir des contre-vérités.

Ah! certes, on peut signaler à plaisir toutes les difficultés dans lesquelles nous nous nous trouvons encore, malgré une politique courageuse qu'une majorité non moins courageuse avait soutenue dès le début de cette année. Nous n'avons peut-être pas réussi à les faire disparaître totalement. Sans doute sont-elles le résultat inévitable des lacunes et des défauts d'une politique qui n'a pas toujours été ce qu'elle aurait dû être. Mais il ne faut pas nier l'évidence. Si l'on compare la situation économique et sociale dans laquelle se trouvait la France au 15 juillet dernier et celle dans laquelle elle se trouvait au

15 décembre précédent, force nous est de reconnaître, et avec nous tous les gens de bonne foi, que la situation au 15 juillet était beaucoup plus rassurante, beaucoup plus solide, beaucoup plus sereine que celle que la France a vécue dans les jours sombres du mois de décembre 1947. (Applaudissements au centre.)

Cela, nous n'avons pas le droit de l'oublier. En décembre 1947, c'était non seulement nos exportations qui étaient totalement arrêtées, mais une inflation grandissante extrêmement grave et inquiétante qui aurait pu nous amener en quelques jours à la faillite ou à la banqueroute; c'était aussi la guerre civile qui menaçait à l'intérieur de notre pays. Or, par des mesures courageuses auxquelles la majorité de cette Assemblée, comme de l'Assemblée nationale, s'est associée, tout cela, nous avons réussi à éviter et nous avons bien le droit de dire que, par son courage, le Parlement a contribué grandement à sauver la France d'une catastrophe que beaucoup jugeaient inévitable. (Applaudissements au centre.)

Mais nous-mêmes, qui avons accepté ces mesures si pénibles, si dures pour l'économie de notre pays, nous ne pouvions pas manquer, dès le moment même, de signaler toutes les lacunes, toutes les insuffisances et même d'autres défauts plus graves des mesures qui nous avaient été proposées.

Nous avions déjà signalé à ce moment que les projets économiques et financiers étaient peut-être trop financiers et pas assez économiques, que, s'ils s'efforçaient de donner au Gouvernement et à l'Etat les moyens de faire face à des difficultés budgétaires inquiétantes, non seulement pour équilibrer un budget ordinaire, mais aussi pour financer des dépenses de reconstruction très importantes, il y avait aussi d'autres tâches qui ont peut-être été un peu trop négligées. Il s'agissait de provoquer un essor nouveau dans la politique économique de notre pays. Certains orateurs, à cette tribune, dès ce moment-là, soit au nom de la commission des affaires économiques, soit au nom de différents groupes de cette Assemblée, avaient fait remarquer que le but essentiel n'était pas tellement de sauver la monnaie et d'assainir les finances que de donner à notre économie l'impulsion qui lui était nécessaire pour augmenter non seulement sa production indispensable à nos besoins, mais aussi sa productivité, afin qu'une baisse sensible des prix de revient permit à chacun de se nourrir, de se vêtir dans des conditions en rapport avec son pouvoir d'achat. (Applaudissements au centre.)

J'ose dire qu'en partie nous avons réussi et que si nous n'avions pas pris ces mesures courageuses, nous ne serions pas ici à discuter des compléments indispensables à ces mesures. Il est vraisemblable que, depuis longtemps, le régime dans lequel nous vivons aurait disparu dans une tourmente infernale, et nous ne savons pas ce qu'il en serait maintenant des destinées du pays.

A l'extrême gauche. C'est ce qui se prépare!

M. Janton. Nous avons sauvé les destinées du pays, c'est considérable, mais l'œuvre n'est pas achevée, et si nous avons le droit de regretter que certaines crises politiques inopportunes aient troublé l'atmosphère de travail de la France au cours de ces deux derniers mois, nous avons aussi le devoir, maintenant, parce que l'intérêt du pays passe avant tout, de reprendre la tâche commencée, de retrouver des forces nouvelles, de consentir aussi, il faut le dire, des sacrifices nou-

veaux, car il serait bien pire de compromettre par un manque de courage tous les sacrifices déjà faits que d'accomplir à nouveau le geste aujourd'hui nécessaire pour que tous les efforts de ces dernières années ne soient pas totalement vains. (Applaudissements au centre.)

Il faut donc poursuivre notre tâche. Mais pour la poursuivre, nous avons aussi le devoir, nous qui contrôlons l'action du Gouvernement, d'examiner les moyens que l'on nous propose.

Oh! certes, ces moyens ne nous paraissent pas simplement satisfaisants. On nous propose de trouver 80 milliards de ressources nouvelles par une sorte de nouveau tour de vis fiscal qui consiste soit à augmenter dans une proportion variable les impôts existants, soit aussi à créer certaines nouvelles sources de recettes. Les unes comme les autres de ces mesures présentent à la fois des avantages et des inconvénients.

Voyons tout d'abord quels sont les inconvénients. Il y a l'inconvénient d'ajouter aux injustices d'un système fiscal que tout le monde s'accorde à condamner, la nouvelle injustice d'une augmentation d'impôts proportionnelle à ce que chacun déjà est obligé de payer, c'est-à-dire, que ceux qui payent beaucoup payeront encore un peu plus, que ceux qui payent moins payeront eux aussi un peu plus mais moins que les précédents, et que ceux qui, par suite de la fraude, arrivent à passer à travers les mailles de notre fiscalité défailante trouveront une fois de plus le moyen de laisser les autres supporter cette charge nouvelle.

Cette iniquité de notre système fiscal qui avait déjà servi de base au prélèvement exceptionnel, nous l'avions signalée dès le mois de décembre 1947.

Aujourd'hui on nous demande un nouvel effort reposant sur les mêmes bases. Nous ne pouvons manquer de dire que ce système est inique et qu'il est temps d'en changer.

On nous a promis une réforme fiscale. On en parle depuis des années, mais chaque jour qui passe et qui repousse plus loin le vote de cette réforme laisse se perpétuer des injustices qu'il est de l'intérêt national, qu'il est aussi de l'intérêt de la justice tout court de faire disparaître le plus rapidement possible.

Les autres mesures proposées, créant de nouvelles ressources, font l'effet d'expédients auxquels le Gouvernement a recouru parce que c'était peut-être les mesures les plus faciles, les plus commodes à prendre tout de suite, celles qui avaient la chance de rapporter sans retard des sommes que l'on pouvait calculer d'une façon assez précise.

De cela, nous ne pouvons pas nous déclarer satisfaits.

Lorsque nous avons accepté de voter le prélèvement, sous l'empire de nécessités impérieuses, nous avons commis sans doute un acte d'injustice à l'égard de certaines catégories de citoyens et de contribuables.

Mais, l'ayant fait, nous avons eu le souci d'améliorer ces mesures de notre mieux, de façon à leur redonner le plus possible le caractère de justice auquel nous sommes attachés.

C'est ce qui a expliqué qu'une fois le prélèvement exceptionnel voté, nous nous sommes efforcés, à plusieurs reprises, de trouver les aménagements nécessaires qui, sans amoindrir la valeur et l'efficacité des mesures prises, permettaient tout de même de mieux répartir les charges et de les rendre plus légères aux épaules de ceux à qui ces sacrifices étaient imposés.

Aujourd'hui, il nous est indispensable, vu l'urgence, d'examiner rapidement ces projets et il est vraisemblable que nous ne pourrions pas leur apporter toutes les modifications qu'exigerait le souci de justice sociale et de justice fiscale qui est le nôtre.

Mais si nous ne pouvons pas le faire, nous nous efforcerons, par le vote rapide d'une réforme fiscale que nous avons maintes fois réclamée et qu'un précédent gouvernement s'est engagé à nous apporter avant la fin de l'année, de faire en sorte que les injustices précédentes soient vraiment les dernières, parce qu'il ne serait pas permis à un parlementaire digne de la IV<sup>e</sup> République et digne de la France de perpétuer encore, en 1949, les injustices dont, à cause de ce système fiscal défectueux, nous souffrons déjà depuis de trop longues années. (Applaudissements au centre.)

Sans doute, ces mesures ne sont-elles pas satisfaisantes. Mais les orateurs qui se sont succédé avant moi à cette tribune et qui ont fait entendre ici la voix de ceux qui sont bien décidés à ne pas voter ce projet ne nous ont pas encore révélé de remède pratique bien sérieux et bien précis pour éviter ces mesures et les remplacer par d'autres qui seraient à la fois aussi efficaces et plus équitables. (Applaudissements au centre et à droite.)

Il est facile de faire une coalition dans la critique, dans l'opposition et dans le vote. Il est plus difficile de faire une coalition lorsqu'il s'agit de gouverner et de prendre la responsabilité de mesures courageuses qui sont indispensables au salut de notre monnaie, de notre budget et, on peut le dire aussi, de notre pays.

Or, à l'heure qu'il est, j'ose dire que l'enjeu de ce projet que nous allons discuter, comme le disait tout à l'heure l'un des orateurs qui m'ont précédé, M. Longchambon, c'est le salut public. Les mesures que nous allons voter sont des mesures de salut public. Nous avons à sauver la monnaie. Nous avons à faire un effort pour cela.

A la vérité cet effort est loin d'être celui que nous devrions consentir si la France en était réduite à ses propres moyens puisqu'on nous demande de voter 80 milliards de ressources nouvelles, alors que c'est 150 qu'il faudrait. Je dis que si les Français veulent considérer, en toute bonne foi, l'effort qu'on leur demande et le résultat que nous sommes en droit d'espérer, ils seront d'accord avec nous pour reconnaître que cet effort doit être fait, si pénible qu'il soit, et qu'il serait tout de même extraordinaire que la France ne soit pas capable de faire pour sa propre liberté, pour sa propre prospérité économique, ce que des pays alliés consentent à faire avec elle.

Sans doute, on nous dira que c'est un pas de plus vers la servitude et vers l'esclavage, que la domination américaine pèse de plus en plus lourdement sur l'indépendance de notre pays. Allons donc !

On reproche à l'aide américaine de ne pas être inconditionnelle et d'exiger de la France certaines contre-parties.

Ah ! s'il s'agissait pour nous d'aliéner un pouce de notre territoire national ou seulement l'une de nos grandes entreprises publiques, l'un de nos grands services publics, je comprendrais que certains d'entre nous puissent hésiter à accepter cette aide et il serait noble, dès lors, de préférer nous sortir de nos difficultés tout seuls, quoi qu'il nous en coûtât, plutôt que d'accepter une aide qui serait une chaîne de notre servitude. C'est d'accord.

Mais, jusqu'à présent, les mesures que la France s'est engagée à prendre pour obtenir l'aide qui nous est offerte par les

Etats-Unis d'Amérique n'ont pas du tout ce caractère. Ce sont des mesures qui, tout en étant salutaires pour nous, n'aliènent en rien notre indépendance.

Ce ne sont pas les affirmations répétées sans preuve aux tribunes du Parlement ou sur les tréteaux électoraux qui changeront quelque chose à la vérité. Une erreur ou un mensonge affirmés mille fois ne sont pas, pour nous, une vérité. (Applaudissements au centre.)

Ces mesures sont donc indispensables, mais nous considérons qu'elles sont insuffisantes. En effet — nous revenons sur ce sujet une fois de plus et, quels que soient les représentants du Gouvernement qui se trouveront ici en face de nous, nous le dirons et le redirons — les mesures financières, quelles qu'elles soient, que l'on propose à notre approbation, ne seront rien tant qu'on aura pas mis au premier plan le problème économique qui est la clef de tous les autres.

M. Hauriou. Très bien !

M. Janton. Le ministre des finances s'appelle également ministre des affaires économiques. J'ai bien peur que, trop souvent, ce deuxième titre ajouté au premier soit un peu à la traîne derrière le premier et que le ministre des affaires économiques soit surtout le ministre des finances.

Certes l'équilibre du budget, l'assainissement de notre trésorerie sont des buts parfaitement légitimes, parfaitement souhaitables, et ils sont indispensables si nous voulons aboutir à un relèvement total de notre pays. Mais il ne faut pas confondre les effets avec la cause. Trop souvent on a tendance à considérer que nos difficultés financières sont la cause de tous nos maux et, en particulier, de nos difficultés économiques, alors que depuis plusieurs années — personne ne peut le contester, et c'est une vérité que l'on doit méditer sans cesse si l'on veut gouverner la France avec efficacité — ce sont nos difficultés économiques qui sont à l'origine et qui sont la cause de nos difficultés financières.

Il ne suffit pas de donner un cachet pour faire passer la fièvre. Il faut soigner le mal. Le mal, ce sont les difficultés économiques, c'est le marasme économique dans lequel nous nous trouvons encore et qui se caractérise par un certain nombre de maux que chacun d'entre nous connaît bien. Ces maux, ce sont : la hausse des prix, la hausse des salaires qui n'arrivent jamais à rejoindre les prix, c'est le chômage qui est menaçant, non pas parce qu'il n'y a pas de travail, mais parce qu'il n'y a pas de moyens financiers d'assurer le travail aux ouvriers. C'est cela qui est grave et nous risquons d'arriver en France, si nous ne voulons pas prendre les mesures indispensables, à ne pouvoir donner de travail aux ouvriers de nos industries, alors que nous manquons des produits qu'elles fabriquent, qui sont la clé de toute notre prospérité et sans lesquels il n'est pas possible de satisfaire par l'industrie française le moindre de nos besoins.

On en arrive alors à ne pas pouvoir faire travailler nos ouvriers et à être obligé d'acheter à l'étranger des marchandises que nous serions capables de produire nous-mêmes. Voilà le problème économique dans toute sa gravité et c'est à ce problème-là que le Gouvernement doit prêter attention ; c'est celui-là qu'il s'agit avant tout de résoudre.

Mais il ne s'agit pas seulement, quoi qu'on en dise quelquefois, de produire pour produire ; il faut arriver à produire à des prix de revient qui mettent à la portée de toutes les bourses les produits qui sortent de nos usines ou de nos

champs. Le travail est un élément indispensable, mais le travail en lui-même n'est rien s'il n'aboutit à une production capable de satisfaire des besoins et capable, aussi, d'être mise à la portée de ces besoins.

Nous avons tous été plus ou moins soldats et nous connaissons le travail de ces jeunes recrues à qui l'on fait creuser des tranchées des heures durant. On les fait « barder » et quand elles ont fini, on leur dit de reboucher le trou. Le résultat final est assez maigre. On a travaillé beaucoup et on n'a rien produit. Il ne s'agit donc pas seulement de travailler, il faut produire, et il faut produire à meilleur marché que nous ne le faisons à l'heure actuelle, c'est-à-dire qu'il faut augmenter notre productivité.

Or, nous avons eu une chance que j'ose dire inespérée d'augmenter cette productivité. C'est l'aide américaine qui nous est fournie non seulement sous forme d'argent, mais bien plus encore sous forme de produits dont nous manquons. Mais quelle tristesse de songer que, dans les programmes d'importation prévus pour l'application du plan Marshall, on s'est préoccupé bien plus d'importer des produits de consommation que des machines et de l'outillage qui nous permettraient de produire nous-mêmes !

Il faut, sur ce point, que notre Gouvernement réforme ses méthodes, qu'il réforme les programmes. Il faut absolument que nous utilisions l'aide américaine pour nous équiper plutôt que pour obtenir des produits trop vite consommés et dont la perte nous laisserait, dans les années qui viennent, plus malheureux encore que nous ne le sommes aujourd'hui.

Il ne suffit pas de produire, il ne suffit pas de produire à bon marché. Il faut encore que le produit, lorsqu'il sort de l'usine ou du champ, arrive au consommateur à un prix abordable et il faut par conséquent que soient surveillés les circuits de distribution. Il faut qu'ils soient suffisamment organisés pour qu'il soit impossible à des intermédiaires inutiles et peu scrupuleux de faire monter à des prix inabornables des produits de consommation courante pour lesquels on est arrivé à un prix de revient raisonnable.

Il est indispensable de réorganiser les circuits. Il est absolument indispensable de faire disparaître les intermédiaires inutiles et de faire la chasse aux trafiquants dont un certain nombre sont les principaux responsables des difficultés présentes et en particulier de la hausse inexplicable, absolument inadmissible, du prix de la viande au cours de ces derniers mois. (Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.)

Cela, il faut le faire, parce qu'est en jeu, non pas seulement la prospérité économique mais aussi la paix sociale de notre pays et que cette paix sociale est notre bien le plus précieux.

Si le Gouvernement ne songe pas à résoudre tous ces problèmes, les mesures qu'il nous demande de voter aujourd'hui ne serviront pratiquement qu'à reculer une échéance qui serait inévitablement une catastrophe. Nous voulons espérer que le Gouvernement est capable d'envisager froidement et avec toute l'autorité nécessaire les mesures indispensables, non seulement pour stimuler la production et augmenter la productivité du pays, mais aussi pour assurer la distribution de ces denrées essentielles dans des conditions suffisamment équitables afin que l'on ne dresse pas le consommateur contre le producteur, la ville contre la campagne et pour que les Français ne finissent pas par se battre entre eux.

Tout cela m'amène à une dernière considération, celle de la situation politique de notre pays. Oh! certes, demander à des représentants du peuple, qui sont chaque jour assaillis de lettres et de télégrammes, de faire l'acte de courage qui consiste, en sacrifiant des intérêts particuliers tout à fait légitimes, à réclamer de chacun un effort supplémentaire, cela n'est pas très facile, mais nous considérons que cet effort est encore possible et que nous devons le faire, à condition d'être assurés de son efficacité.

Or, nous l'avons constaté à maintes reprises au cours de ces derniers mois, les mesures les meilleures deviennent inefficaces lorsque le Gouvernement, qui a pris des engagements et des responsabilités, se trouve balayé comme fétu de paille et laisse la place à un nouveau gouvernement, lequel nous apporte un nouveau plan, mais n'a pas suffisamment le sens de la solidarité pour reprendre à son compte les promesses faites par ses prédécesseurs et pour en mener les plans à bon terme.

Alors, à quoi bon voter aujourd'hui des ressources nouvelles, des impôts nouveaux si, demain, un nouveau gouvernement, reniant plus ou moins les engagements pris par le présent Gouvernement, voulait nous demander de nouveaux sacrifices qui seraient aussi inefficaces que ceux que nous aurions déjà votés?

Cela, nous ne pouvons pas l'admettre et nous pouvons nous vanter, au mouvement républicain populaire, de n'avoir jamais provoqué aucune crise ministérielle. Nous voudrions que chaque parti fasse l'effort suffisant sur lui-même pour dominer des divergences parfaitement légitimes, je dis parfaitement légitimes, et qui sont la conséquence inévitable et bienfaisante du régime démocratique. Nous voudrions que tous agissent toujours dans le même esprit, pour rester unis au service du bien commun et pour assurer, dans le fonctionnement normal de nos institutions, la stabilité indispensable sans laquelle tous les sacrifices des Français seraient vains. (Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. Reverbori.

**M. Reverbori.** Mesdames, messieurs, le groupe socialiste m'a demandé une nouvelle fois d'apporter à cette tribune les observations qu'il estime devoir faire à l'occasion de la discussion devant l'Assemblée du projet de loi modestement intitulé « Projet de loi portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagements de certains impôts », intitulé qui nous rappelle fâcheusement — j'aurai l'occasion d'en dire deux mots dans quelques instants — un autre projet, aussi anodin dans son libellé, mais qui a laissé dans le pays d'assez mauvais souvenirs.

Ayant été depuis près de deux ans le porte-parole de mon groupe lors des principales discussions d'ordre financier et économique, je voudrais me livrer à une espèce de recherche rétrospective, non pas pour prouver que nous avons toujours eu raison quand nous prenions sur ce sujet des positions de principe, mais pour essayer de démontrer que le groupe socialiste a toujours poursuivi la même politique...

*A droite.* On en voit les résultats!

**M. Reverbori.** ...et pour faire comprendre à nos collègues l'état d'esprit plein d'inquiétude qui est aujourd'hui le nôtre.

Je sais d'ailleurs la vanité d'une pareille recherche; je sais qu'il ne suffit pas d'avoir eu raison hier et qu'il ne sert surtout à rien de le proclamer. Je crois nécessaire cependant de le faire, non dans un but de

polémique, non pour faire porter par d'autres des responsabilités que nous avons à certaines époques acceptées et que nous acceptons encore, mais parce qu'on verra clairement — et j'espère aussi qu'on le comprendra sans y chercher une explication partisane — que le parti socialiste, et son groupe unanime au Conseil de la République, sont restés fidèles aux conceptions qui ont toujours été les leurs.

Nous avons pu parfois, à la faveur de quelques fautes, donner l'impression de sacrifier à l'opportunisme politique du moment, nous avons accepté à différentes occasions des solutions qui nous donnaient des satisfactions mêlées de regrets, parce que nous faisons passer notre propre intérêt de parti après ce qui nous paraissait être l'intérêt primordial du pays, mais nous n'avons jamais cessé de proclamer notre foi dans les idées très simples, en des idées très populaires, très humbles.

En effet, dans les périodes de crise comme celle que nous traversons depuis de longs mois, ce qui convient, ce ne sont pas les solutions de distingués économistes, ce ne sont pas des solutions de laboratoires, c'est tout au contraire l'expression de conceptions très simples nées dans l'esprit du peuple de nos villes et de nos campagnes, réalisables par ce même peuple et pour ce même peuple.

Je pense très sincèrement que nous devons, dans ces jours graves, nous dégager de toute préoccupation d'école, de tout ce qui n'est pas la vie de tous les jours des Français moyens, de tout ce qui peut paraître une position de parti pris, une position d'hommes politiques imbus d'idées acquises pour nous replonger dans notre milieu social, pour comprendre mieux ce qu'on appelle les réactions de l'homme de la rue.

Quelles sont donc ces idées si simples qu'elles ont été les mêmes dans toutes les grandes périodes de révolution économique et sociale? Vous me permettez de rappeler trois dates de la courte existence de notre Conseil de la République. Dans la séance du 24 juin 1947, nous discutons du projet de loi portant réalisation d'économies et aménagement de ressources. Dans celle du 27 décembre 1947, le président Schuman nous demandait de voter un projet autorisant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. Enfin, plus près de nous, trop près de nous, MM. André Marie et Paul Reynaud nous présentaient un texte tendant au redressement économique et financier.

Ces trois textes ont été votés par le groupe socialiste au Conseil de la République et, à l'occasion de chacun d'eux, j'ai eu l'honneur, parfois dangereux — je m'en aperçois aujourd'hui — de faire connaître l'opinion de mes amis. Cette opinion a-t-elle tellement varié?

Le 24 juin 1947, m'adressant à M. Schuman, alors ministre des finances du cabinet Ramadier, je disais: « En vérité ce que nous reprochons le plus au projet gouvernemental, c'est qu'il paraît sonner le glas d'une expérience, l'expérience de baisse dans laquelle nous avions mis, les uns et les autres, toute notre confiance, je dirai presque toute notre foi. »

Et j'ajoutais: « Ce que nous reprochons aussi au projet, c'est d'apparaître comme une mesure fragmentaire qui songe surtout à colmater une brèche, alors que nous la voudrions voir s'intégrer dans un plan d'ensemble, comportant une sérieuse et nécessaire réforme fiscale et l'exposé d'une politique économique cohérente. »

Le 27 décembre 1947, c'était M. René Mayer qui était au banc du Gouvernement aux côtés de M. Robert Schuman, et je lui disais alors, en indiquant ainsi l'une des

causes de l'inflation que l'on voulait combattre: « la trop grande masse nominale des salaires, sans pouvoir d'achat réel, par suite du déséquilibre permanent des prix et des salaires que notre ami Léon Blum dénonçait déjà le 31 décembre 1936. » Et j'ajoutais: « Nous avons gardé, et toutes les parties saines du pays avec nous, la nostalgie de la politique inaugurée par la baisse de 5 p. 100. »

Dans cette même séance, m'adressant à l'aspect plus particulièrement fiscal du projet, je disais encore ceci: « Nous aurions voulu qu'on nous apportât des mesures financières et économiques, alors que nous nous trouvons surtout en face d'un projet fiscal. La plus grande faiblesse de votre projet, c'est qu'il va frapper à nouveau ceux qui ne peuvent se soustraire à l'impôt. A des injustices existantes, il va ajouter d'autres injustices. Vous avez momentanément réglé, par un arbitrage laborieux, la question des salaires. Celle des prix va se traduire par la signature de quelque cinquante décrets de hausse, ce qui, au moment de rechercher un équilibre difficile, va créer un nouvel écart dont souffrira d'abord la classe ouvrière. »

Enfin, il y a un mois à peine, répondant au nom de mon groupe à M. Paul Reynaud, dont l'argumentation ne nous avait pas convaincus — c'est le moins que nous puissions dire — et prévoyant dès ce jour ce qui inexorablement devait se passer par la suite, je tenais le langage suivant: « Votre Gouvernement a l'impérieux devoir de se livrer, ainsi que sa majorité, à une sévère auto-critique; il doit reconnaître que les projets Mayer n'étaient que le fragment d'un tout, il doit admettre que le problème n'est pas uniquement financier, que des mesures fiscales, quelle que soit leur ampleur, ne peuvent donner qu'un bien-être passager, il doit comprendre l'importance capitale de l'augmentation réelle du pouvoir d'achat et la nécessité d'arriver à un juste équilibre entre les prix et les salaires. »

Ainsi, à trois reprises différentes, devant des ministres différents, j'ai eu l'occasion d'indiquer les réserves formelles faites par le groupe socialiste. Mes amis et moi avons demandé le retour à une politique économique mettant au premier plan de ses revendications le maintien du pouvoir d'achat réel des classes laborieuses.

Nous avons condamné la politique des hausses nominales de salaires. Nous avons condamné la politique de liberté excessive laissant la bride sur le cou aux prix déchaînés. Nous avons condamné toutes les politiques strictement fiscales. Et cependant, nous avons voté les trois projets qui nous étaient soumis, après les avoir amendés pour qu'il soit tenu compte de nos justes et légitimes critiques.

Nous l'avons fait non sans réticence, non aussi sans débat intérieur, non sans inquiétude. Nous l'avons fait parce que nous pensions ainsi avoir choisi la voie peut-être la plus difficile et la plus sûre. Nous l'avons fait, tout en sachant l'impopularité passagère de tels projets. Nous l'avons fait, nous refusant à une démagogie facile, qui peut payer un jour mais qui laisse sûrement des lendemains amers. Nous l'avons fait, sacrifiant à ce que nous estimions l'austère devoir, tout ce qui aurait pu faciliter une quelconque propagande de parti.

Qu'il me soit permis de dire que nous ne le regrettons aucunement. Nous le ferions encore s'il le fallait. Le parti socialiste, sans ostentation, a toujours su agir pour faire passer les intérêts supérieurs du pays, dont il ne sépare pas, dont il ne séparera jamais les intérêts des classes laborieuses, avant ses propres intérêts.



Aujourd'hui, nous nous retrouvons brutalement devant une situation identique, sinon plus grave que celle que nous avons voulu écartier par trois fois en deux ans. Nous en venons à nous poser d'angoissantes questions. Avons-nous choisi la bonne voie ? Nous n'avons plus cette confiance totale en nous-mêmes et en nos alliés politiques, qui doivent d'ailleurs connaître des troubles de conscience identiques aux nôtres, pour continuer sans réticence dans la voie qu'on nous montre.

Que nous propose donc l'actuel projet ? Encore une fois, le diagnostic a été bien fait. Nos docteurs en finances et en sciences économiques se sont penchés sur ce malade, le franc, sur cette grande malade, la France. Ils ont tâté son pouls et mesuré sa fièvre ; ils pourront nous dire le nombre de pulsations et le degré de température ; mais là, me semble-t-il, s'arrête leur science.

Les mesures qu'ils nous proposent ont déjà été appliquées depuis deux ans. Je n'aurai ni l'injustice, ni la cruauté de dire qu'elles ont fait faillite. Je crois, au contraire que la médication employée était de bon usage...

**M. de Menditte.** Alors ?

**M. Reverbori.** ...mais l'accoutumance s'est faite. Le remède, toujours le même, sera-t-il toujours aussi efficace ?

Après M. le rapporteur général, qui l'a dit avec beaucoup de précision et de netteté, je ne redirai pas le mal dont nous souffrons. Je citerai quelques chiffres simplement. Déficit budgétaire : 115 milliards ; déficit de trésorerie : 270 milliards. D'où nécessité absolue de trouver d'ici la fin de l'année 80 milliards de ressources nouvelles.

S'il m'est permis de reprendre ma comparaison médicale, je dirai qu'après diverses saignées au malade — saignées qui, dans une certaine mesure, ont calmé sa fièvre et lui ont fait du bien, quoi qu'en puissent penser certains de nos adversaires — nous allons continuer cette fois dangereusement la même médication.

C'est encore à des solutions fiscales que s'adresse le Gouvernement : majorations d'impôts directs, majorations d'impôt indirects, augmentation des produits de monopole. Nous retombons dans le circuit infernal et inutile de la fiscalité, parce que nous n'avons pas su nous dégager de l'autre cycle infernal, celui des prix et des salaires.

Je rends bien volontiers à nos ministres l'hommage qu'ils méritent, car, en contrepartie, ils nous proposent un plan bien étudié d'économies sérieuses. Je leur rends d'autant plus volontiers cet hommage que notre collègue M. Alain Poher — et ceci n'a étonné aucun de ses amis — a poursuivi au sein du Gouvernement l'excellent travail qu'il avait amorcé comme rapporteur général de la commission des finances au Conseil de la République. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Il est certain que dans tous les domaines, et plus particulièrement dans celui des dépenses militaires que nous avons si souvent critiquées sans succès, des compressions sérieuses vont être faites ; non pas au hasard, pour les besoins d'une propagande aussi spectaculaire qu'inefficace, mais après avoir fait un effort de discipline et d'organisation dans les tâches assumées actuellement par les services publics.

On nous promet aussi la réforme de notre fiscalité. Nous ne pouvons qu'y applaudir ; il y a assez longtemps que nous l'avons réclamée. Mais tout ceci est du domaine du futur, du domaine des promesses, alors que la contrepartie, c'est-à-dire l'effort fiscal demandé au pays doit payer immédiatement.

Comment voulez-vous que nous ne refaisons pas les mêmes critiques ? Comment

voulez-vous que nous n'établissions pas une comparaison avec le prélèvement exceptionnel demandé par M. René Mayer ? Comment voulez-vous que nous ne soyons pas amenés à dire que la seule différence entre le prélèvement exceptionnel et les impôts c'est que les impôts se payent une fois par an et le prélèvement deux fois, parce qu'il est exceptionnel ? (*Sourires.*)

Je ne me livrerai pas au petit jeu trop facile de disséquer le projet que nous allons discuter article par article. Un seul fait demeure pour mes amis et moi : l'effort demandé aux contribuables sera encore une fois mal réparti. N'est-il pas symptomatique de constater que l'impôt sur les bénéfices agricoles, par exemple, rapportera 2.200 millions sur les 80 milliards attendus du projet ?

N'aurons-nous pas les mêmes protestations des artisans déjà si durement frappés ? Si je ne m'apitoie pas sur la catégorie des commerçants marrons qui réalisent d'importants profits, me sera-t-il permis de penser à ceux qui vivent honnêtement et difficilement de leur profession ?

En réalité, ce projet, parce qu'il précède la réforme fiscale, ne tient aucun compte de la nouvelle répartition des revenus dans la France de l'après-guerre. Prenez-y garde ! Les Français ne se dressent pas contre les sacrifices qu'on leur demande ; ils savent qu'ils doivent les consentir pour le salut de leur pays, mais ils se dressent contre les injustices qu'on leur impose.

J'ai critiqué, peut-être avec une certaine véhémence et une certaine âpreté dont je m'excuse — car ce n'est pas dans mes habitudes, — les projets que nous soumet un gouvernement dans lequel nous comptons cependant de nombreux amis.

Je voudrais, maintenant, exposer brièvement la politique que nous croyons la seule susceptible de redresser la situation, la seule aussi capable d'éviter une agitation sociale dont l'exploitation politique, qui en est faite ou qui en sera faite, n'empêchera jamais qu'elle ait pour base une misère réelle.

C'est le déséquilibre des salaires et des prix qui conduit à la généralisation de la misère et qui prolétarise dangereusement les classes moyennes. Personne n'a rien à gagner à un désarroi économique qui, s'aggravant, conduirait fatalement à des explosions sociales dont seuls peuvent bénéficier les fauteurs de troubles. (*Très bien ! Très bien ! à gauche.*)

Il faut donc revaloriser les salaires en sachant que la seule revalorisation efficace est celle qui se fait par la hausse des prix. Est-ce encore possible ? La hausse délibérée de certains prix agricoles de base, la hausse injustifiée et spéculative de la viande permet-elle encore d'agir dans ce sens ?

C'est au Gouvernement qu'il appartient de tenter l'expérience avec la volonté de réussir par tous les moyens, même s'ils peuvent parfois apparaître comme brutaux. Certains libéraux impénitents ont déjà trouvé le chemin de Canossa. Que les autres n'attendent pas qu'il soit trop tard !

J'ai entendu tout à l'heure avec plaisir notre collègue, M. Laffargue, déclarer qu'il ne comprenait pas, ou plutôt qu'il ne comprenait plus, cette terminologie désuète entre libéraux et dirigistes. Il y a longtemps — qu'il me soit permis de le lui dire — que notre opinion a devancé la sienne. Rien n'est plus ridicule que des formules, quand elles sont dépassées par les faits.

**M. Laffargue.** Ma laïcité intelligente me permet de faire oraison.

**M. Reverbori.** Merci, monsieur Laffargue.

« Libre concurrence », dites-vous ? Nous en sommes d'accord, quand la concurrence joue au service du peuple qui travaille — ce que nous souhaitons tous — mais nous nous y opposons — et je suis sûr que vous serez d'accord avec moi — s'il s'agit d'une concurrence spéculative dont souffriront surtout, et presque exclusivement, les économiquement faibles.

Cependant nous devons avoir aussi la franchise de reconnaître aujourd'hui que la revalorisation par la baisse des prix est insuffisante, ou plutôt que ses effets risquent de se faire attendre trop longtemps et que ceux qui ont déjà tant attendu ne peuvent plus croire à la vertu de la patience.

Il faut alors prévoir un nouveau palier pour les salaires, ou tout au moins un nouveau palier pour le salaire minimum national, car nous en sommes venus à penser que l'heure des conventions collectives nationales ou régionales est arrivée. (*Applaudissements à gauche.*) Il n'y a plus de blocage des salaires quand il n'est pas possible de maintenir le blocage des prix.

Monsieur le président du conseil, il n'y a au groupe socialiste aucune hostilité préconçue contre vos projets financiers. Nous vous avons dit très franchement qu'ils ne nous plaisaient pas ; mais, je vous le demande : à qui plaisent-ils ? Certainement pas au pays, sans doute, et même pas à vous, qui nous les proposez parce que vous en sentez la nécessité. Cette nécessité, nous la sentons tout comme vous, mais nous ne pourrions répondre à votre appel que si vous répondez aux questions qu'en terminant je vais avoir l'honneur de vous poser.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour obtenir la stabilisation des prix, plus particulièrement des prix agricoles et, surtout, pour obtenir une diminution effective et efficace du prix de la viande ?

Quelle satisfaction allez-vous pouvoir accorder aux légitimes revendications du monde du travail ?

Comment réaliserez-vous le nouveau palier des salaires ?

Enfin, — et je m'excuse auprès d'eux d'en parler en dernier lieu — que comptez-vous faire en faveur des vieux travailleurs, de ceux qu'on appelle pudiquement les économiquement faibles et qui sont les malheureuses victimes de la hausse incessante du coût de la vie ?

Monsieur le président du conseil, je n'ai pas voulu, comme certains de mes collègues, vous parler de ces autres problèmes qui ont nom : équilibre des entreprises nationalisées, économie dans la sécurité sociale. Mes collègues savent qu'en ces domaines je suis aussi intransigeant que quiconque ; mais je pense que c'est ramener notre discussion dans des limites singulièrement étroites, que c'est mettre volontairement des œillères, que c'est méconnaître totalement la vie journalière des classes laborieuses de notre pays que d'avoir ces seules préoccupations.

Nous sommes d'accord — je l'ai déjà dit et je le répète —, pour que des économies sérieuses, des économies draconiennes même soient réalisées dans les secteurs publics et semi-publics. Nous sommes d'accord pour que les entreprises nationalisées équilibrent leur budget, pour qu'elles ne soient plus des officines aux quelles on peut reprocher, parfois à juste raison, quelquefois à tort, de défendre une politique partisane et des intérêts particuliers. Nous sommes d'accord pour que la sécurité sociale, à laquelle on fait beaucoup de compliments pour mieux l'abaisser ensuite, se borne à son seul rôle de

garantir la sécurité du monde du travail et ne se transforme pas — ce qui n'est pas encore le cas d'ailleurs — en un organisme bureaucratique envahissant.

Je dis et je répète avec force qu'en ce moment le problème qui nous occupe est beaucoup plus grave, beaucoup plus général. C'est pourquoi le groupe socialiste ne relèvera pas toutes les inexactitudes qui ont pu être dites, en toute bonne foi sans doute à cette tribune, à ce sujet.

Monsieur le président du conseil, vous saurez vous élever au-dessus de toutes les questions de détail que nous évoquerons lors de la discussion des articles, pour répondre aux questions très précises que je viens de vous poser il y a un instant. Le groupe socialiste du Conseil de la République attend avec impatience les réponses que vous lui ferez; et ce sont ces réponses qui lui dicteront la position qu'il prendra en toute indépendance à la fin de ce débat.

Comme hier, il saura prendre toutes ses responsabilités mais, je vous le redis avec insistance, c'est à vous, monsieur le président du conseil, de nous apporter non seulement votre plan financier, mais les autres mesures: celles que nous attendons celles que le pays attend, celles que veulent passionnément tous ceux qui n'ont pas perdu leur foi dans les destinées de notre France. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Berthelot.

**M. Jean-Marie Berthelot.** Monsieur le président du conseil, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, permettez-moi, une fois de plus, en ma qualité de représentant de populations rurales, d'appeler toute votre attention sur le deuxième problème sur lequel doit se pencher le Gouvernement. Ce problème est indissolublement lié aux problèmes financiers qu'il vient d'échafauder, à savoir la mise en ordre des prix et des salaires.

C'est le rapporteur général à l'Assemblée nationale qui, en terminant son exposé, déclarait — je cite la sténographie:

« Il serait vain de demander au pays un nouvel effort fiscal si le Gouvernement ne s'attachait pas à établir, je dirai presque à rétablir, l'équilibre entre les salaires et les prix. »

Plus loin, M. le rapporteur continuait:

« Je n'aurais pas pris la responsabilité de présenter à cette tribune le rapport de la commission des finances si je n'étais pas convaincu de trouver dans le Gouvernement l'énergie et la volonté nécessaires pour parachever une œuvre dont nous remplissons une étape, étape dure à franchir, indispensable certes, mais qui serait inutile si elle n'était accompagnée de toutes les mesures qui conditionnent la vie économique et la vie sociale de ce pays et si elle ne s'intégrait pas dans un ensemble cohérent et définitif. »

Or, dans le programme des économies, le problème de la viande se place au tout premier rang des problèmes qu'aura à résoudre le Gouvernement.

Les cours prohibitifs du bifteck, reconnus par tout le monde, par les agriculteurs eux-mêmes, qui en rejettent, à juste titre, la faute sur les intermédiaires, par la C. G. A. elle-même, sont à la base d'un véritable désordre économique.

A tout instant, depuis Richelieu, les gouvernements, quels qu'ils soient, ne tolèrent pas qu'il y ait un Etat dans l'Etat. Or, ceux qui détiennent le marché de la viande sont un peu plus nombreux que les légendaires deux cents familles. Ils sont un peu moins nombreux que les membres de l'Assemblée nationale, environ six cents, mais ils forment un véritable état dans l'Etat, car ils sont les

maîtres du marché de la viande et ils détiennent dans leurs mains l'approvisionnement total de la capitale. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

En organisant les campagnes de presse contre les soi-disant « maniaques du dirigisme », ils ont obtenu la liberté totale du marché de la viande et ils ont immédiatement installé, sur le cadavre de cette liberté, leur nouveau dirigisme, bien plus nocif que l'ancien dirigisme de M. Philip, qui a quitté le bifteck à 150 francs le kilogramme alors qu'il vaut actuellement 500 et 600 francs. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Aucun franc-tireur n'existant dans cette corporation, ils ont à leur disposition une armée nationale de plus de vingt mille rebatteurs provinciaux. Téléphoniquement, ils règlent l'approvisionnement total de la capitale. Ils le raréfient ou l'amplifient selon leurs intérêts. Ils jouent avec les nerfs de la population parisienne, qui totalise une population dépassant celle de quinze de nos départements moyens. Ils sont les maîtres du marché de la viande; ils constituent, je le répète, un véritable état dans l'Etat.

La deuxième guerre mondiale a considérablement appauvri l'Europe. J'ai entendu avec une réelle émotion divers orateurs s'appesantir sur notre situation peu brillante. En effet, j'ai interrogé nos camarades qui sont allés en Angleterre, où le modeste repas avoisine 900 francs. J'ai lu le *Journal officiel* et j'ai appris, par l'intervention de M. Moussu, président de la commission de l'agriculture, que le kilogramme de viande atteint de 800 à 1.000 francs en Suisse et en Italie, sommes supérieures au prix du kilogramme de viande vendu, en France, au prix prohibitif de 500 et 600 francs.

Et le Gouvernement doit surveiller avec un soin jaloux les fissures qui pourraient se produire dans la fragile digue de notre douane française, fissures qu'il faut colmater si nous recherchons un abaissement du prix de l'escalope. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Quant notre sympathique M. Coudé du Foresto (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*), le deuxième ministre qu'ait fourni notre Conseil de la République dans les assemblées gouvernementales, aura colmaté nos frontières, il n'en aura pas pour cela gagné la bataille de la viande. (*Nouveaux applaudissements.*)

Notre ministre est un ministre désarmé et tout combat lui sera difficile.

Il a perdu ses commissions cantonales d'achat.

Il lui a été rigoureusement interdit de faire des achats prioritaires à la production.

Il vient de perdre la possibilité de faire des achats prioritaires chez le commerçant.

Comment voulez-vous que je puisse cultiver mon jardin si l'en m'enlève ma bêche et mon rateau?

Comment voulez-vous que le ministre du ravitaillement puisse faire baisser les prix de la viande s'il ne peut prendre aucune mesure coercitive?

J'oubliais, et j'étais profondément injuste, il lui reste l'arme de la persuasion.

Cette arme, permettez-moi de le dire, est fort émoussée et, malgré certaines promesses de la C. G. A., je persiste à croire qu'elle sera inefficace.

La grande loi de l'offre et de la demande, qui régit à la fois le dirigisme et le libéralisme, qui régit actuellement le problème de la viande, est favorable aux producteurs, à l'emboucheur et défavorable au consommateur.

Les éleveurs nivernais et bourbennais, que je connais bien, les emboucheurs de Saône-et-Loire, s'ils n'ont plus de jessi-

veuses, ont tout de même quelques billets dans leur escarcelle. Ils n'ont pas un pressant besoin d'argent. Ils ont de l'herbe dans leurs pâturages, et leurs animaux atteindront sans jeûner le 15 novembre, date de l'entrée à l'étable.

Les fourrages, abondants cette année, entassés dans le fenil, pourraient nourrir l'animal pendant deux hivers. Ils permettront de ne pas vendre à la fin de celui-ci.

Non seulement nos éleveurs précités ne sont pas vendeurs — et je rejoins là mon ami Poirault, des Deux-Sèvres — pour dire que ces éleveurs seraient plutôt des acheteurs. Ils n'offriront pas leurs animaux, qui augmentent de prix. Au contraire, ces animaux leur sont demandés.

L'élevage porcin, lui aussi, est en très forte augmentation un peu partout, mais, malgré cette abondance, les prix augmentent chaque jour. (*Marques d'approbation à gauche et au centre.*)

Le 17 août dernier, je signalais à cette tribune que la viande de porc atteignait, poids vif, 270 francs le kilo.

Quelques jours après, je me rendais dans une foire cantonale du centre et la viande de porc y atteignait 300 francs le kilo, poids vif.

Tout à l'heure, à la bibliothèque, je jetais un coup d'œil sur le journal agricole du parti communiste *La Terre*, de Waldeck Rochet, et sur le journal agricole socialiste *La Moisson*, de Gérard Vée.

Je lisais dans ces deux hebdomadaires qu'à Louhans, en Saône-et-Loire, en date du 6 septembre 1948, les porcs gras avaient atteint 320 francs le kilo, poids vif, soit une augmentation de 50 francs au kilo dans l'espace d'un mois. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

Rappelons-nous qu'en 1914, le porc gras se vendait un franc le kilo poids vif.

Le coefficient 320 de 1914 est trop élevé. Si le salaire de l'ouvrier de culture de l'Oise ou de la Somme qui était mensuellement de 85 francs en 1914, suivait le cours de la viande de porc il atteindrait 25.000 francs par mois. Il en est loin.

Les prix de la viande sont trop élevés. Notre classe ouvrière, nos économiquement faibles ne pourront bientôt plus manger.

Pour l'établissement de la paix sociale, monsieur le président du Conseil, il faut résoudre au plus tôt le problème de la viande.

Très respectueusement, mais avec une curiosité bien légitime, nous serions fort honorés, monsieur le président du Conseil, si vous vouliez bien nous dire quelques mots de vos solutions pour résoudre cet angoissant problème — vous prendrez M. Laffargue avec vous, il vous donnera certainement son appui — des prix et salaires qui est le corollaire de vos projets financiers. (*Applaudissements.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Charles Brune.

**M. Charles Brune.** Je propose au Conseil de la République, en accord avec la décision de la conférence des présidents, de bien vouloir lever sa séance et de se réunir demain à quinze heures trente.

**M. Faustin Merle.** Je demande la parole.

**Mme le président.** La parole est à M. Faustin Merle.

**M. Faustin Merle.** Au nom du groupe communiste, je m'oppose à ce retard apporté à la discussion du projet.

Je crains de trop bien comprendre ce qui se passe mais d'après une décision qui a été prise il y a une semaine, on devait siéger de façon à hâter la fin des travaux parlementaires, le matin de neuf heures et demie à midi, l'après-midi de quinze heures à dix-neuf heures ou dix-neuf heures trente et le soir jusqu'à minuit.

Cet après-midi on nous a demandé une suspension d'une heure, de façon à permettre l'étude du projet qui nous est soumis.

Ce soir on demande de suspendre à minuit, c'est normal, mais on nous demande de ne reprendre les travaux que demain après-midi seulement.

Il y a, d'une part, le personnel, qui a une envie très légitime de prendre des vacances; il y a, d'autre part, beaucoup de parlementaires qui souhaitent également partir en vacances, et on vient nous proposer maintenant de retarder les débats d'une matinée.

**M. de Menditte.** Il y a un conseil des ministres demain matin.

**M. le président du conseil.** C'est justement la réponse que je voulais faire à M. Faustin Merle. Demain matin se tiendra un conseil des ministres qui se poursuivra jusqu'à midi ou une heure. Dans ces conditions, il sera difficile au président du conseil d'être là pour défendre les projets financiers.

Je pense que vous conviendrez qu'il y a ainsi une raison suffisante pour remettre la séance à demain après-midi.

**M. Faustin Merle.** Il y a d'autres projets que nous pouvons examiner sans que M. le président du conseil soit présent.

**Mme le président.** Je vais consulter le Conseil sur la date et l'heure de la prochaine séance.

Je mets aux voix la date et l'heure la plus éloignée, c'est-à-dire demain à quinze heures trente.

*(Cette proposition est adoptée et le Conseil décide de renvoyer la suite de la discussion le lendemain, mercredi 22 septembre, à quinze heures trente minutes.)*

— 9 —

**DEPOT D'UN RAPPORT**

**Mme le président.** J'ai reçu de Mme Devaud un rapport fait au nom de la commission de l'intérieur (administration générale, département et communale, Algérie), sur la proposition de résolution de MM. Ahmed Boumendjel, Ahmed Tahar et Ahmed-Yahia, tendant à inviter le Gouvernement à réparer les torts matériels subis par les familles françaises et musulmanes lors des événements du 8 mai 1945 et les jours suivants, en Algérie (n° 542, année 1948).

Le rapport sera imprimé sous le n° 981 et distribué.

— 10 —

**REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR**

**Mme le président.** Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la séance de demain, mercredi 22 septembre, à quinze heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagements de certains impôts (n° 970 et 974, année 1948. — M. Dorey, rapporteur général).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à sanctionner les fautes de gestion commises à l'égard de l'Etat et de diverses collectivités et portant création d'une cour de discipline budgétaire (n° 968, année 1948).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration

d'urgence, modifiant les taux des amendes pénales (n° 969, année 1948. — M. Bardou-Damarzid, rapporteur).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, fixant l'évaluation des voies et moyens du budget général pour l'exercice 1948 et relatif à diverses dispositions d'ordre financier (n° 882 et 917, année 1948. — M. Dorey, rapporteur général; n° 918, année 1948, avis de la commission de la production industrielle. — M. Armengaud, rapporteur; avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Rochereau, rapporteur; avis de la commission de l'éducation nationale des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs. — M. La Gravière, rapporteur; et avis de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). — M. Valentin-Pierre Vignard, rapporteur).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses sur l'exercice 1948 (n° 889 et 911, année 1948. — M. Dorey, rapporteur général).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au contingentement des rhums des départements et territoires d'outre-mer (n° 842, année 1948).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, reconduisant l'allocation temporaire aux vieux pour le troisième trimestre de l'année 1948, majorant le taux de l'allocation temporaire et de l'allocation à domicile, unifiant le taux minimum de la majoration pour conjoint à charge et modifiant l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 (n° 888 et 959, année 1948. — M. Menu, rapporteur; et avis de la commission des finances).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits au titre du budget du ministère de la production industrielle pour l'exercice 1947 (n° 884, année 1948; et avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Rochereau, rapporteur).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits au titre du budget ordinaire de l'exercice 1948 (services civils) (n° 887, année 1948; et avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Rochereau, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes.)*

*Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,*  
CH. DE LA MORANDIÈRE.

**Erratum**

au compte rendu in extenso de la séance du 17 septembre 1948.

**SURSIS A L'EXPULSION DES CLIENTS DE CERTAINS HOTELS**

Page 3137, 3<sup>e</sup> colonne, article unique, 1<sup>re</sup> ligne :

**Au lieu de :** « 1<sup>er</sup> avril »,  
**Lire :** « 1<sup>er</sup> avril 1949 ».

**QUESTIONS ÉCRITES**

REMISES A LA PRESIDENCE  
DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE  
LE 21 SEPTEMBRE 1948

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus :

« Art. 82. — Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au Président du Conseil de la République qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elle ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre. »

« Art. 83. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

**Liste de rappel des questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.**

(Application du règlement du Conseil de la République.)

**Présidence du conseil.**

SECRETARIAT D'ETAT A L'INFORMATION

N° 1091 Antoine Avinin,

SECRETARIAT D'ETAT A LA FONCTION PUBLIQUE ET A LA REFORME ADMINISTRATIVE

N° 1060 Marc Rucart.

**Agriculture.**

N° 1144 Henri Buffet. — 1150 Guy Montier,

**Défense nationale.**

N° 577 Général Paul Tubert.

**Education nationale.**

N° 1160 Jean-Marie Thomas.

**Finances et affaires économiques.**

N° 217 Germain Pontille. — 231 Jacques Destrée. — 390 André Pairault. — 520 Bernard Lafay. — 632 Alfred Wehrung. — 638 Charles Brune. — 643 Edouard Richard. — 646 Alfred Wehrung. — 650 Joseph Bocher. — 737 Etienne Le Sassièr-Boisauné. — 766. Abel-Durand. — 767 Charles-Cros. — 814 Georges Maire. — 839 Marcelle Devaud. — 840 André Dulin. — 862 André Pairault. — 875 Victor Janton. — 876 Valentin-Pierre Vignard. — 890 Clovis Renaison. — 922 Jacques Gadoin. — 925 Maurice Walker. — 926 Maurice Walker. — 935 Jean-Marie Berthelot. — 936 Pierre de Félice. — 938 Georges Lacaze. — 910 Georges Salvago. — 956 Henri Monnet. — 971 Antoine Avinin. — 975 Jean Grassard. — 996 Jean Grassard. — 1011 Paul Baratgin. — 1013 Marcelle Devaud. — 1027 Claudius Buard. — 1050 Ernest Pezet. — 1063 Georges Lacaze. — 1065 Marcel Champeix. — 1083 Henri Dorey. — 1084 Paul Gargominy. — 1085 Adolphe Legeay. — 1086 Antoine Vourc'h. — 1100 Georges Maire. — 1108 Amédée Guy. — 1114 Alcide Benoit. — 1126 Yves Jaouen. — 1133 Georges Salvago. — 1134 René Simard. — 1141 Jacqueline Patenôtre. — 1149 Luc Durand-Reville. — 1158 René Depreux. — 1175 Charles Navéau.

## France d'outre-mer.

N°s 1143 Callacha Subbiah. — 1153 Gaston Lagarrosse.

## Travail et sécurité sociale.

N°s 1025 Paul Pauly. — 1160 Amédée Guy.

## Travaux publics, transports et tourisme.

N° 826 Luo Durand-Reville.

## ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

séance du mardi 21 septembre 1948.

## SCRUTIN (N° 388)

Sur la motion préjudicielle opposée par M. Berlioz au projet de loi portant création de ressources nouvelles.

Nombre des votants..... 299  
Majorité absolue..... 150Pour l'adoption..... 87  
Contre ..... 212

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

## Ont voté pour :

MM.  
Ahmed-Yahia.  
Anghiley.  
Baret (Aurien),  
la Réunion.  
Baron.  
Bellon.  
Benoit (Aicidé).  
Berlioz.  
Bouloux.  
Boumendjel (Ahmed).  
Mme Brion.  
Mme Brisset.  
Buard.  
Malonne (Nestor).  
Cardonne (Gaston),  
Pyrénées-Orientales.  
Cherrier (René).  
Mme Claeys.  
Colardeau.  
Coste (Charles).  
David (Léon).  
Dcaux (Jules).  
Defrance.  
Djaument.  
Dubois (Célestin).  
Mlle Dubois (Juliette).  
Duhourquet.  
Dujardin.  
Mlle Dumont (Mireille).  
Mme Dumont  
(Yvonne).  
Dupic.  
Etifier.  
Fourré.  
Fraisseix.  
Franceschi.  
Mme Girault.  
Grangeon.  
Guyot (Marcel).  
Jaouen (Albert), Finis-  
tère.

Jauneau.  
Kessous (Aziz).  
Lacaze (Georges).  
Landaboure.  
Larrivière.  
Laurent.  
Lazare.  
Le Coent.  
Le Contel (Corentin).  
Le Druz.  
Lefranc.  
Legeay.  
Lemoine.  
Lero.  
Malga (Mohamadou  
Djibrilla).  
Mammonat.  
Marrane.  
Martel (Henri).  
Mauvais.  
Mercier (François).  
Merle (Faustin), A.N.  
Merle (Toussaint), Var.  
Mermet-Guyennet.  
Molnie.  
Muller.  
Naime.  
Nicod.  
Mme Pacaut.  
Paquirissampoullé.  
Petit (Général).  
Mme Pican.  
Poincelot.  
Poirot (René).  
Prévoit.  
Primet.  
Mme Roche (Maria).  
Rossel.  
Roudel (Baptiste).  
Rouel.  
Sauer.  
Sauvertin.

Tabar (Ahmed).  
Tubert (Général).  
Vergnole.  
Victoor.  
Mme Yigier.

Vilhet.  
Vittori.  
Willard (Marcel).  
Zyromski, Lot-et-  
Garonne.

## Ont voté contre :

MM.  
Abel-Durand.  
Aguesse.  
Alic.  
Amiot (Charles).  
Armengaud.  
Ascencio (Jean).  
Aussel.  
Avinin.  
Baratgin.  
Bardou-Damarzid.  
Barré (Henri), Seine.  
Bendjelloul (Mohamed  
Salah).  
Bène (Jean).  
Berihelot (Jean-Marie).  
Bocher.  
Boisronc.  
Bovin-Champeaux.  
Bonnelous (Raymond).  
Bordeneuve.  
Borgeaud.  
Bossanne (André),  
Drôme.  
Bossou (Charles),  
Haute-Savoie.  
Boudet.  
Boyer (Jules), Loire.  
Royer (Max), Sarthe.  
Brettes.  
Brier.  
Brizard.  
Mme Brossolette (Gil-  
berte Pierre-).  
Brune (Charles),  
Eure-et-Loir.  
Brunet (Louis).  
Brunhes (Julien),  
Seine.  
Brunot.  
Buffet (Henri).  
Carcassonne.  
Gardin (René), Eure.  
Mme Cardot (Marie-  
Hélène).  
Carles.  
Caspary.  
Cayrou (Frédéric).  
Chambriard.  
Champeix.  
Charles-Cros.  
Charlet.  
Chatagner.  
Chaumel.  
Chauvin.  
Chochoy.  
Claireaux.  
Clairefond.  
Colonna.  
Coudé du Foresto.  
Courrière.  
Cozzano.  
Dadu.  
Dassaud.  
Debray.  
Delfortrie.  
Delmas (Général).  
Denvers.  
Depreux (René).  
Mine Devaud.  
Diop (Alioune).  
Djamah (Ali).  
Dorcy.

Doucouré (Amadou).  
Dounenc.  
Duchet.  
Duclercq (Paul).  
Dulin.  
Dumas (François).  
Durand-Reville.  
Mme Eboué.  
Ehm.  
Félice (de).  
Ferracci.  
Ferrier.  
Flory.  
Fournier.  
Gadoin.  
Gargominy.  
Gasser.  
Gatuing.  
Gautier (Julien).  
Gérard.  
Gerber (Marc), Seine.  
Gerber (Philippe),  
Pas-de-Calais.  
Giacomini.  
Giauque.  
Gillon.  
Grassard.  
Gravier (Robert),  
Meurthe-et-Moselle.  
Grenier (Jean-Marie),  
Vosges.  
Grimal.  
Grimaldi.  
Salomon Grumbach.  
Guémin.  
Guéric.  
Amédée Guy.  
Hamon (Léo).  
Hauriou.  
Henry.  
Hocquard.  
Hyvard.  
Ignacio-Pinto (Louis).  
Jacques-Destrée.  
Janton.  
Jaouen (Yves), Finis-  
tère.  
Jarrié.  
Jayr.  
Jouve (Paul).  
Jullien.  
Laffargue.  
Laffeur (Henri).  
Lagarrosse.  
La Gravière.  
Le Goff.  
Léonetti.  
Le Sassi-Boisauané.  
Le Terrier.  
Leuret.  
Lénard.  
Longchambon.  
Maire (Georges).  
Masson (Hippo-lyte).  
M'Bojja (Mamadou).  
Mendille (de).  
Menu.  
Minvielle.  
Moïle (Marcel).  
Monnet.  
Montalembert (de).  
Montgascon (de).

Fontier (Guy).  
Morel (Charles),  
Lozère.  
Moutet (Marius).  
Naveau.  
N'Jova (Arouna).  
Novat.  
Okala (Charles).  
Ott.  
Mme Oyon.  
Paget (Alfred).  
Pailaull.  
Pajot (Hubert).  
Mme Patenôtre (Jac-  
queline Thome-).  
Paul-Boncour.  
Pauly.  
Paumelle.  
Georges Pernot.  
Peschaud.  
Ernest Pezet.  
Pfleger.  
Pialoux.  
Pinton.  
Plat.  
Poher (A. a'n).  
Poirault (Emile).  
Poisson.  
Pontillo (Germain).  
Pujol.  
Quesnot (Joseph).  
Quessot (Eugène).  
Racault.  
Rausch (André).  
Rehault.  
Renaison.  
Reverberi.  
Richard.  
Rochereau.  
Rochette.  
Rogier.

Mme Rollin.  
Romain.  
Rotinat.  
Roubert (Alex).  
Rucart (Marc).  
Saint-Cyr.  
Salvago.  
Sarrien.  
Satonnet.  
Mme Saunier.  
Sempé.  
Serrure.  
Sabas.  
Siaut.  
Sid Cara.  
Simard (René).  
Simon (Paul).  
Socé (Ousmane).  
Soldani.  
Southon.  
Streiff.  
Teyssandier.  
Thomas (Jean-Marie).  
Tognard.  
Touré (Fodé (Mama-  
dou)).  
Trémintin.  
Mlle Trinqueter.  
Valé.  
Vanrullen.  
Verdeille.  
Mme Vialle.  
Vieljeux.  
Vignard (Valentin-  
Pierre).  
Viple.  
Vourc'h.  
Voyant.  
Walker (Maurice).  
Wehrung.  
Westphal.

## N'ont pas pris part au vote :

MM.  
Guissou.  
Gustave.

Ou Rabah (Abeïma-  
jid).

## Ne peuvent prendre part au vote :

MM.  
Bézara.

Raherivelo.  
Ranaivo.

## Excusés ou absents par congé :

MM.  
Bechir Sow.  
Bokaert (Emile).  
Lafay (Bernard).

Landry.  
Sablé.  
Safah.

## N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élec-  
tion est soumise à l'enquête ;

M. Subbiah (Callacha).

## N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil  
de la République, et M. Robert Sérot, qui  
présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient  
été de :

Nombre des votants..... 301  
Majorité absolue..... 151

Pour l'adoption..... 87  
Contre ..... 214